Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Vexin-sur-Epte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 57

L'An deux mil vingt-deux,
Le 05 octobre, à 19h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas DURAND – Maire.

Étaient présents :
Arnaud-Rodrigue ADONON, Fabienne BERNARD, Angélina BYLYKBASHI, Aurélia CALLENS, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Patricia DARBO, Rénald DELALIN, Annick DELOUZE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Paul LANNOY, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Michel OZANNE, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Christophe RENAUD, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Marilyn STAHL, Jean-Philippe TROUILLET

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :
Jean-Marie DELISLE donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON
Catherine DESILE donne pouvoir à Thomas DURAND
Sophie INCERTI donne pouvoir à Arthur REGNIER
Lydia LACROIX donne pouvoir à Patrick HERICHE
Xavier MARION donne pouvoir à Fabienne BERNARD
Jessica POTEL donne pouvoir à Bernard DURDANT
Bruno QUEMENER donne pouvoir à Isabelle RIHOUAY
Anne-Françoise ROSTAING donne pouvoir à Valérie PAGESY

Etai(en)t absent(e)s : Natacha DE BEAUDRAP, Martial LAMOURET, Chantale LE GALL Nathalie MICHEL, Dominique RABET

Secrétaire de séance : Pascal LEJEUNE

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Vexin-sur-Epte

N° DEL-2022_082 - Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Seine Normandie Agglomération, relative aux programmes « Action Cœur de Ville » pour la commune de Vernon et « Petites villes de demain » pour les communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avenant à la convention « Action cœur de ville » / Opération de Revitalisation du Territoire de la communauté d'agglomération de Seine Normandie Agglomération relatif à la ville des Andelys / de Pacy-sur-Eure, signé le 09 janvier 2020,
Vu l'adhésion des communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte au programme « Petites villes de demain » signée le 21 avril 2021,
Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu le projet de convention « Opération de Revitalisation de Territoire, relative aux programmes « Action Cœur de Ville » pour la commune de Vernon, et « Petites villes de demain » pour les communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte » ci-annexé,
Vu le rapport de présentation du maire,

Considérant l'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « loi ELAN », est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville,

Considérant l'adhésion de la ville de Pacy-sur-Eure / Les Andelys à l'ORT de SNA en janvier 2020,

Considérant l'adhésion des communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte au programme « Petites villes de demain » signée le 21 avril 2021,

Considérant l'opportunité pour la commune de mettre en place cette convention « Opération de Revitalisation de Territoire de Seine Normandie Agglomération, relative aux programmes « Action Cœur de Ville » pour la commune de Vernon, et « Petites villes de demain » pour les communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte »,

Vexin-sur-Epte

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, par 52 POUR, décide :

- **D'AUTORISER** monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention « Opération de Revitalisation de Territoire, relative aux programmes « Action Cœur de Ville » pour la commune de Vernon, et « Petites villes de demain » pour les communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte », sur la base du projet ci-annexé, le cas échéant ajusté en fonction des avis des instances décisionnelles des partenaires, sans que l'économie générale ne puisse en être affectée,
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, ou son représentant, à solliciter les subventions et à signer tous les avenants et autres documents se rapportant à cette opération,

Certifier exécutoire compte tenu de la publication effectuée le 11 OCT. 2022

Et de la télétransmission en Préfecture le 10 OCT. 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.

MAIRIE DE VEXIN-SUR-EPTE (Eure)

Le Maire,
Thomas DURAND.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

CONVENTION CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

RELATIVE AUX PROGRAMMES

ACTION CŒUR DE VILLE

Pour la commune de Vernon

PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour les communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte

ENTRE

- La Commune des Andelys, représentée par son maire, Frédéric Duché, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date *du 11 octobre 2022*,
- La Commune de Gasny, représentée par son maire, Pascal Jolly, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du *27 septembre 2022,*
- La Commune de Pacy-sur-Eure, représentée par son maire, Yves Leloutre, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date *du 27 septembre 2022,*
- La Commune de Vexin-sur-Epte, représentée par son maire, Thomas Durand, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°DEL-2022_xxx en date *du 05 octobre 2022*,
- La Commune de Vernon, représentée par son maire, François Ouzilleau, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date *du 14 octobre 2022*,
- L'EPCI de Seine Normandie Agglomération représentée par son Vice-Président, Pascal Lehongre, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date *du 22 septembre 2022*,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

L'État,

Représenté par le préfet du département de l'Eure, Simon Babre

Ci-après désigné par « l'État » ;

AINSI QUE

- Le Conseil départemental de l'Eure, représenté par son président, Sébastien Lecornu,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le président du Conseil départemental de l'Eure (délégataire de la compétence Aides à la pierre), Sébastien Lecornu,

ci-après, les « Partenaires ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

SOMMAIRE

Préambule

L'Opération de Revitalisation de territoire (ORT)

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1. Le programme Action Cœur de Ville (ACV)
1.2. Le programme Petites villes de demain (PVD)
1.3. La convention cadre d'ORT de Seine Normandie Agglomération (SNA), relative aux programmes ACV et PVD
1.4. Présentation du territoire communautaire
1.4.1 Périmètre territorial
1.4.2 Contexte sociodémographique
1.4.3 Les mobilités et les voies de communication
1.4.4 Le développement économique
1.4.5 Une transition écologique engagée

Article 2 - Engagements des parties et modalités d'accompagnement en ingénierie

2.1. Dispositions générales concernant les financements
2.2. Les collectivités bénéficiaires
2.3. L'État, les établissements et les opérateurs publics
2.4. Le Département de l'Eure
2.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques
2.6. Maquette financière
2.7. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Article 3 – Organisation des collectivités bénéficiaires et gouvernance

3.1. Organisation des collectivités bénéficiaires
3.1.1 Organisation de la commune de Vernon – Action Cœur de Ville
3.1.2 Organisation des communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte – Petites villes de demain
3.2. La gouvernance

Article 4 – Durée, évolution et fonctionnement général

4.1. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité
4.2. Utilisation des logos
4.3. Evolution et mise à jour du programme
4.4. Résiliation du programme
4.5. Traitement des litiges

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Article 5 – Les orientations stratégiques des collectivités bénéficiaires

5.1. Les orientations stratégiques et le projet de territoire de Seine Normandie Agglomération

5.1.1 Les orientations, dispositifs et outils en matière d'habitat et d'aménagement
5.1.2 Les orientations, dispositifs et outils en matière de développement économique et touristique
5.1.3 Les orientations, dispositifs et outils en matière de mobilités
5.1.4 Les orientations, dispositifs et outils en matière de transition écologique
5.1.5 Les orientations, dispositifs et outils en matière d'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
5.1.6 Le recensement des autres dispositifs contractuels ou programmes en cours

5.2. Les orientations stratégiques de Vernon et le projet de territoire de la commune de Vernon - ACV

5.3. Les orientations stratégiques et les projets de territoires des communes PVD

5.3.1 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'ORT pour la commune des Andelys
5.3.2 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'ORT pour la commune de Gasny
5.3.3 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'ORT pour la commune de Pacy-sur-Eure
5.3.4 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'ORT pour la commune de Vexin-sur-Epte

Article 6 – Les plans d'actions des communes ORT – ACV - PVD

6.1. Les actions
6.2. Les projets en maturation
6.3. Les tableaux de synthèse des plans d'actions communaux

6.3.1 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Vernon
6.3.2 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune des Andelys
6.3.3 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Gasny
6.3.4 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Pacy-sur-Eure
6.3.5 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Vexin-sur-Epte

Article 7 – Les secteurs d'intervention ORT des communes

7.1. Secteurs d'intervention pour la commune de Vernon
7.2. Secteur d'intervention pour la commune des Andelys
7.3. Secteurs d'intervention pour la commune de Gasny
7.4. Secteur d'intervention pour la commune de Pacy-sur-Eure
7.5. Secteurs d'intervention pour la commune de Vexin-sur-Epte

Article 8 – Suivi, évaluation et résultats attendus du programme

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Préambule

L'Opération de Revitalisation de territoire (ORT)

En conférant des nouveaux droits juridiques et fiscaux, l'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « loi ELAN », est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. *L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que contre l'habitat indigne ; de maintenir l'offre de commerces, de services et d'équipements, de produire des logements adaptés, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable*. La signature d'une convention d'ORT emporte de nombreuses conséquences règlementaires. L'ORT est en effet créatrice de droits en permettant ou facilitant la mise en œuvre de dispositifs, et en concourant à la bonne réalisation des programmes de revitalisation, notamment en matière d'habitat, d'aménagement et d'urbanisme (permis d'aménager multi-sites, mise en compatibilité des documents de planification…), de commerces (exonération d'autorisation d'exploitation commerciale, suspension des projets commerciaux en dehors des secteurs d'intervention etc…) et d'activités (maintien des services publics).

- Le 2 juillet 2018, une convention Action Cœur de Ville (ACV) a été signée entre Seine Normandie Agglomération (SNA), la ville centre VERNON, et l'État ainsi que l'ensemble des partenaires financiers, valant depuis convention ORT par arrêté préfectoral n°DDTM/SHLV/N°2019-08 portant homologation d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire du 09 mai 2019, actant le périmètre d'intervention.
- Le 09 janvier 2020, deux avenants à la convention ACV « Cœur de Ville / ORT de la communauté d'agglomération de Seine Normandie Agglomération », relatifs aux communes des Andelys et de Pacy-sur-Eure, sont venus compléter l'ORT sur le territoire de SNA.
- Le 14 janvier 2021, les communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-Eure et de Vexin-sur-Epte ont été labellisées « Petites villes de demain » (PVD) par la préfecture de l'Eure et ont signé leur convention d'adhésion à ce programme national le 21 avril 2021.

Les communes que sont Vernon, les Andelys, Gasny, Pacy-sur-Eure et Vexin-sur-Epte, auxquelles s'associe Seine Normandie Agglomération, souhaitent poursuivre les actions engagées, par la signature de la présente convention cadre ORT du territoire de SNA.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Cartographie : les communes bénéficiaires d'une Opération de Revitalisation de Territoire De Seine Normandie Agglomération

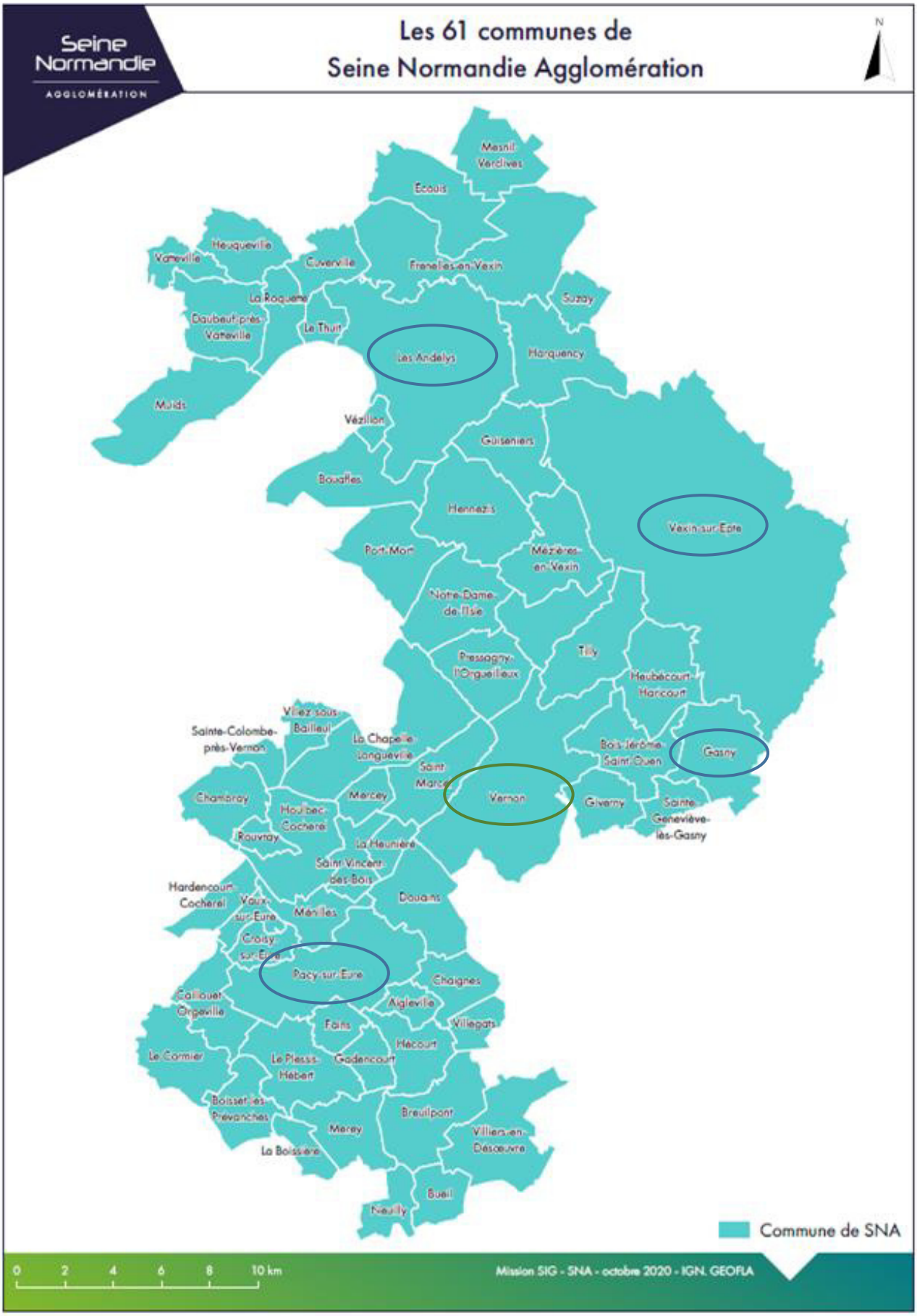

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1. Le programme « Action Cœur de Ville »

Expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires, le programme « Action Cœur de Ville » (« le programme »), vise à conforter le rôle de centralité des villes moyennes au sein des régions, comme pôles essentiels du maillage territorial. Il érige la lutte contre la fracture territoriale comme une priorité nationale.

Il permet, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficientes du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Le programme engagé en 2018 concerne 222 villes bénéficiaires, dont la commune de VERNON.

Les axes du programme sont :

- Axe 1 : La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 : Le développement économique et commercial ;
- Axe 3 : L'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- Axe 4 : La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
- Axe 5 : L'accès aux équipements et services publics

Un nouveau dispositif ACV est en train de voir le jour, les champs d'application et les modalités en seront connus pour les derniers mois de l'année 2022. Un nouveau programme d'actions sera alors établi et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

1.2. Le programme « Petites villes de demain »

Le gouvernement a souhaité que le programme « Petites villes de demain » (« le programme PVD ») donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins.
De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Sur la base du projet de territoire communal, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Les cinq axes de revitalisation, qui constituent les orientations structurantes pour le déploiement des stratégies territoriales, sont les suivants :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 - Favoriser le développement économique, touristique et conforter l'offre commerciale
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, les mobilités et connexions
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics

Les quatre communes lauréates du programme PVD reconnues comme pôles de centralité de l'agglomération, sont des maillons essentiels du territoire SNA, structuré en plusieurs bassins de vie au sein desquels les populations accèdent préférentiellement aux offres de proximité. Cette grande proximité communale constitue une réalité ancrée vivace pour les habitants du territoire qu'il est essentiel de préserver.

- La ville des Andelys, située au sud du Vexin Normand, organise une offre de services pour une majorité des habitants du nord de la rive droite de la Seine (bassin de vie d'environ 15.000 habitants) ;
- La commune de Gasny, porte d'entrée est du territoire, située sur la limite historique de la Normandie, représente une polarité certaine pour la population environnante de la vallée, avec le regroupement de services, d'équipements du quotidien et de commerces dans le bourg ;
- La commune nouvelle de Pacy-sur-Eure structure une offre de services rayonnant sur la partie Sud du territoire et l'ensemble de la vallée de l'Eure (bassin de vie d'environ 27.000 habitants) ;
- La commune nouvelle de Vexin-sur-Epte, également porte d'entrée avec l'Île de France, regroupe 14 villages du plateau du Vexin. Elle est déterminée à donner une nouvelle ambition à son territoire, à apporter une meilleure qualité de vie et de services aux habitants.

1.3. La convention cadre d'ORT de Seine Normandie Agglomération, relative aux programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain »

La présente convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire de SNA, relative aux programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain » (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans les opérations et programmes indiqués.

Les programmes mobilisent, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente Convention, évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026, est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

Elle fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

En cas d'évolutions des orientations, des axes indiqués ci-dessus et des secteurs d'intervention ORT, en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage de l'ORT SNA, et feront l'objet d'un avenant à la présente Convention.

L'évolution des programmes d'actions et des fiches actions ne fera pas l'objet d'avenant, mais d'une simple validation par les comités de pilotage de secteur communaux, puis d'une information au fil de l'eau, auprès du comité de pilotage de l'ORT SNA.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

La présente Convention a pour objet :

- De décrire les modalités de mise en œuvre de l'ORT de Seine Normandie Agglomération ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, des comités de pilotage et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution de la convention, jusqu'à 2026 ;
- De présenter une synthèse de l'état des lieux des enjeux du territoire et des stratégies ;
- De présenter les opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Elle précise :

- Les ambitions retenues pour le territoire communautaire ;
- Les secteurs d'intervention de l'ORT et les programmes d'actions portés par les cinq communes ; incluant le centre-ville de la ville principale de SNA, qui figure parmi les secteurs d'intervention précisés dans ce cadre ;
- Les actions d'opérations de revitalisation de territoire, dite « maquette financière » ;
- Son articulation avec le Contrat de Relance Transition Ecologique (CRTE).

La présente Convention-cadre valant ORT fait suite aux conventions PVD et ACV, et remplace toute convention d'ORT préexistante, et l'abroge.

Cette convention d'ORT respecte les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation issu de l'article 157 de la Loi ELAN précitée.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

1.4. Présentation du territoire communautaire

1.4.1 Périmètre territorial

Créée au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération de Seine Normandie Agglomération regroupe trois anciennes collectivités : la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure (Cape), la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (CCAE) et la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine (CCEVS).

Située à la confluence entre la Normandie et le bassin parisien, SNA réunit 61 communes et 83 000 habitants, et s'étend sur environ 700 km². Traversé d'est en ouest par la Seine, fleuve majeur irriguant depuis des siècles le territoire, ce dernier présente d'abondants patrimoines historiques. Cela se traduit par la présence de nombreux témoins du passé, tels que Château-Gaillard aux Andelys, la Maison de Claude Monet à Giverny, le Vieux moulin de Vernon ou bien encore le plateau de l'espace, berceau de l'aéronautique française. Sa position, dans le faisceau de la vallée de la Seine, lui donne de forts atouts économique.

Le territoire de SNA est également marqué par la présence de vallées secondaires, dont les cours d'eau, l'Eure et l'Epte, viennent alimenter la Seine. Au-dessus des vallées s'étendent de grands espaces agricoles où les techniques intensives de production ont fortement marqué le paysage.

Son fonctionnement repose sur des logiques de bassins de vie locaux dont les principales polarités structurent des espaces de vie, au sein desquels les populations accèdent préférentiellement aux offres de proximité, voire de niveau intermédiaire.
Aussi, les deux pôles urbains Vernon / Saint Marcel et Les Andelys, ainsi que le pôle de centralité rural de Pacy-sur-Eure représentent 50% de la population, regroupent plus de la moitié des entreprises du territoire ayant une activité commerciale (72% des emplois) et près de ¾ des emplois.

Ainsi, pourvu de larges vallées très urbanisées, dans lesquelles se sont développés trois pôles majeurs structurants (Les Andelys, Vernon et Pacy-sur-Eure), le territoire subit une forte pression foncière de par sa proximité avec l'Île de France et la qualité de son cadre de vie. Cette situation a été largement accentuée par la crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Cartographie : traduction spatiale du diagnostic de territoire de SNA

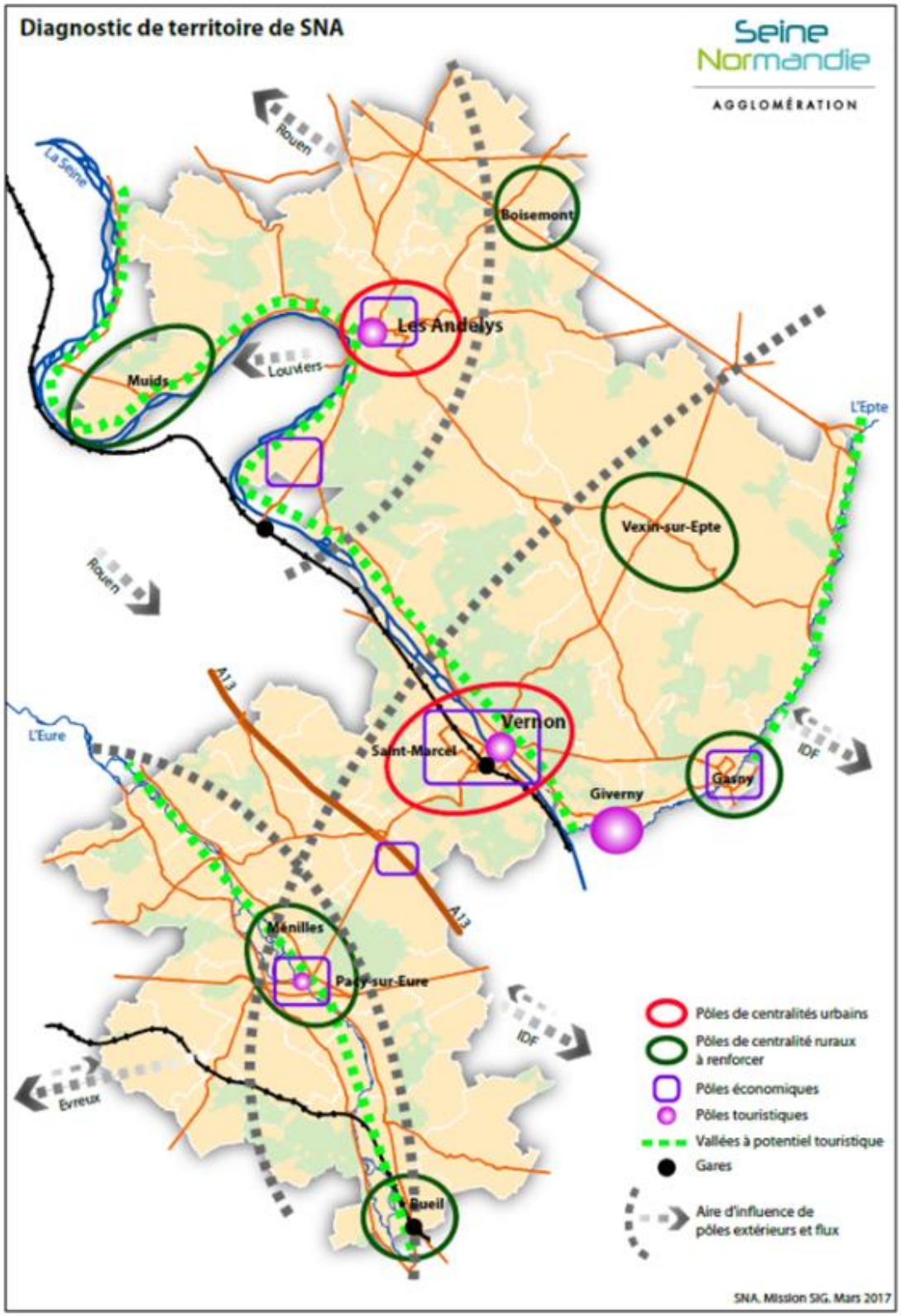

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

1.4.2 Contexte sociodémographique

Seine Normandie Agglomération accueille environ 83 000 habitants. L'agglomération affiche des typologies de territoires hétérogènes ; elle est composée de zones rurales, de centres bourgs, de pôles urbains et ruraux, d'un pôle urbain majeur qui inclut deux « Quartiers Politiques de la Ville. Chacun a donc des spécificités dont il faut tenir compte dans la définition des enjeux, et dans la mise en œuvre des actions.

La densité de la population de SNA est de 118,52 habitants / km² en 2018, ce qui est supérieur à celle de la Normandie (111,4) ou de la France (105,47), mais qui reste une densité moyenne en comparaison à d'autres communautés d'agglomération.

Cartographie :

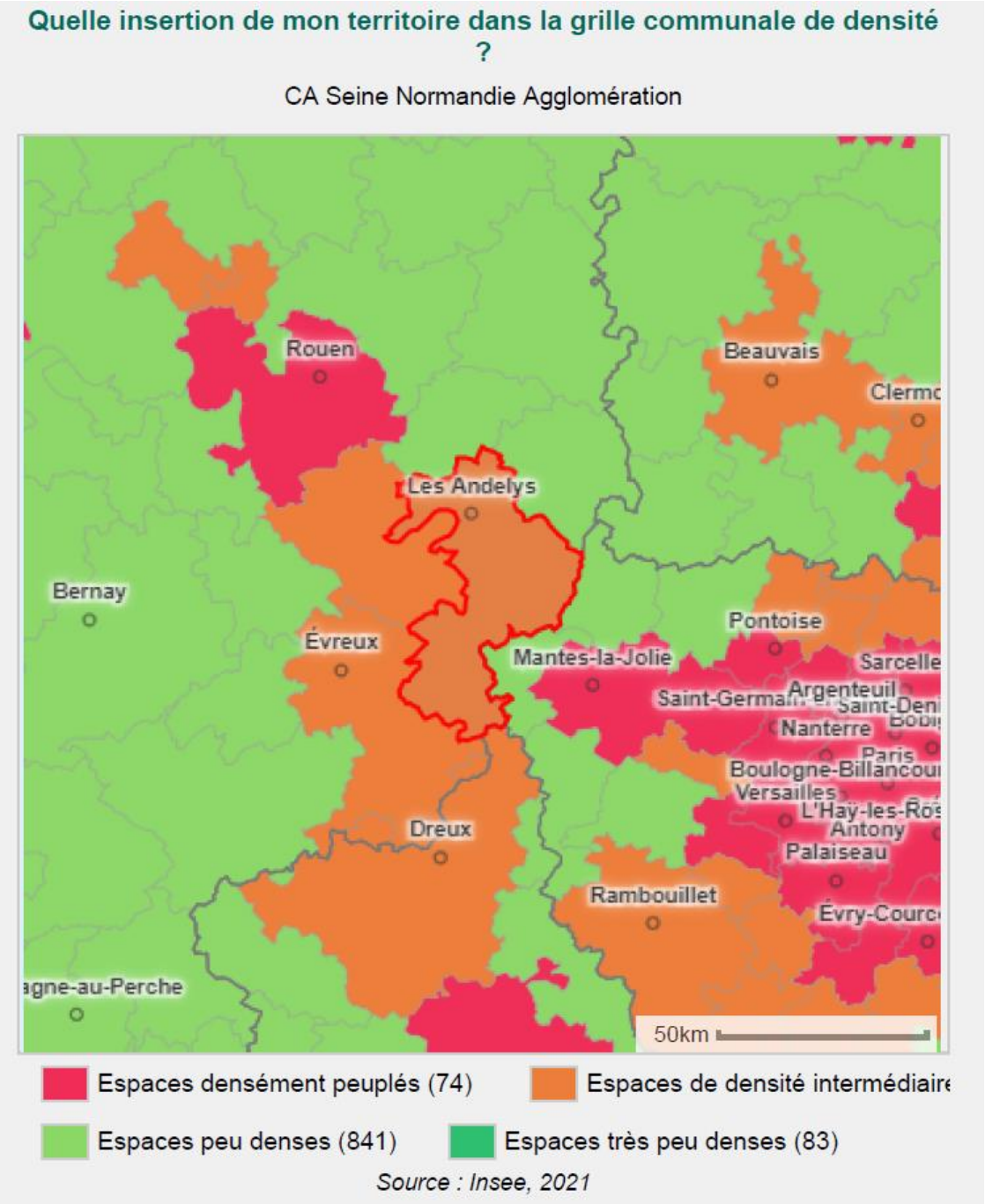

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Cartographie : la répartition de la densité de la population

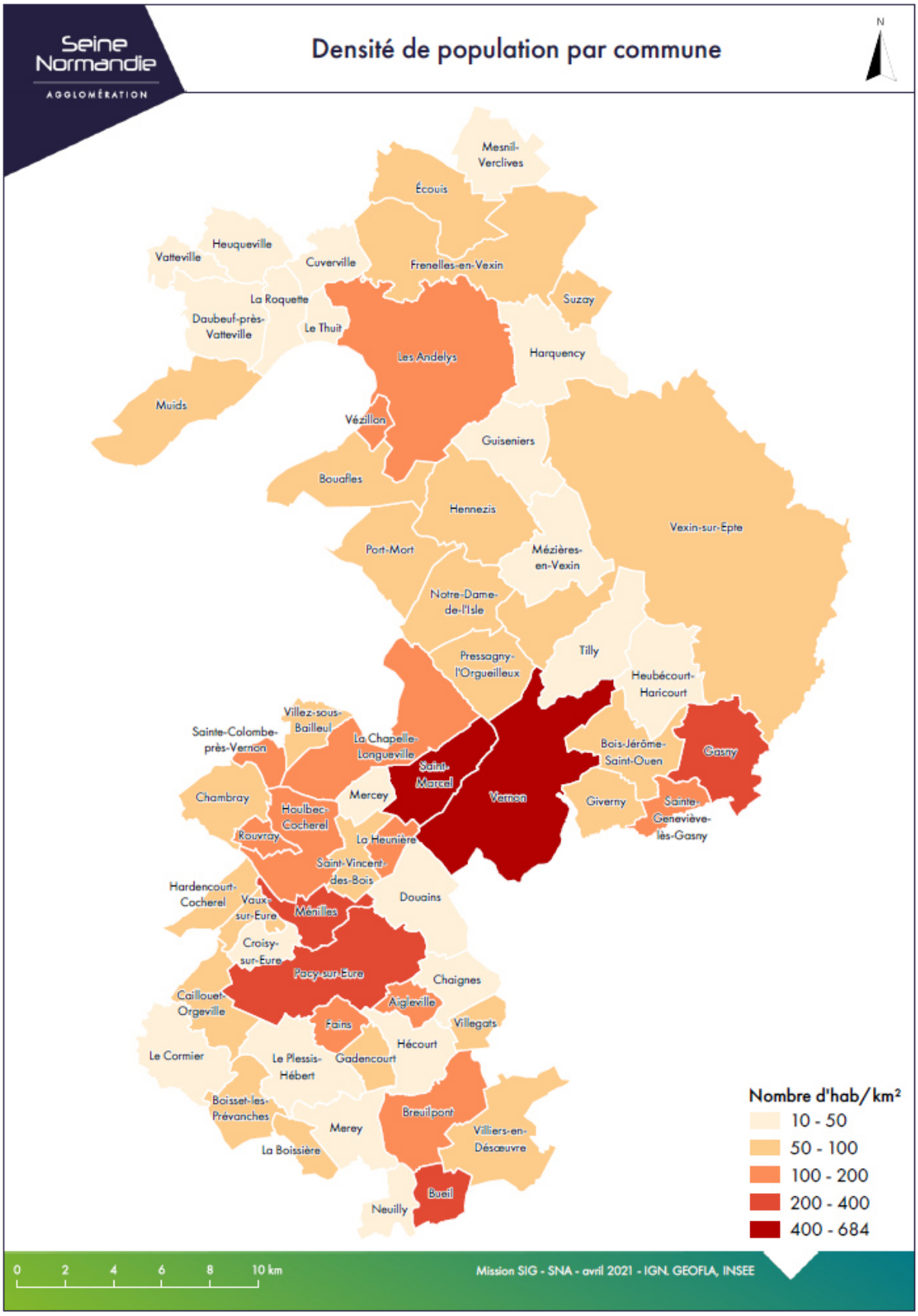

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Après une très forte progression de la population entre 1982 et 2010 (passage de 66 715 à 83 856 habitants), **le territoire de SNA connait aujourd'hui une lente diminution de sa population**. Celle-ci a en effet baissé de 1.3% environ en 5 ans, pour s'établir à 82 564 habitants en 2018. Ce ralentissement démographique s'explique notamment par la baisse des naissances remarquable depuis les cinq dernières années, ou encore par une part décroissante du nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans). De plus, le solde migratoire déficitaire contrarie la dynamique démographique naturelle.

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Nombre d'habitants

Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CA Seine Normandie Agglomération		France
Population au dernier recensement (habitants)	82 564		66 732 538
Densité de population (habitants au km²)	118,52	▲	105,47

1968 1975 1982 1990 1999 2008 2013 **2018**

Source : Insee, RP - 2018

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?

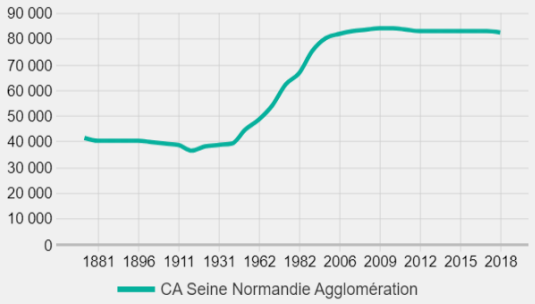

Source : Insee, RP 1876-2017

A l'image de nombreux autres territoires français, la population de SNA connait un processus de vieillissement.

La part de la population des moins de 15 ans est relativement importante (19,6 % de la population, ce qui est supérieur à la moyenne nationale). Cependant, dès l'âge de 18 ans, une forte diminution est observée, avec des classes d'âges « creuses » pour les jeunes de 18 à 30 ans sur la pyramide des âges ; ce qui s'explique probablement par le départ de ces derniers vers d'autres territoires, notamment pour réaliser des études, accéder à l'emploi ou en raison du coût des logements.

La part des séniors dans la population de SNA n'a cessé de progresser et a plus que doublé entre 1975 et 2016 (augmentation de 107,30 % entre 1975 et 2016). Aussi, 7766 personnes étaient âgées de plus de 75 ans en 2018 sur SNA, dont 42,4 % vivaient seules à domicile.

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales

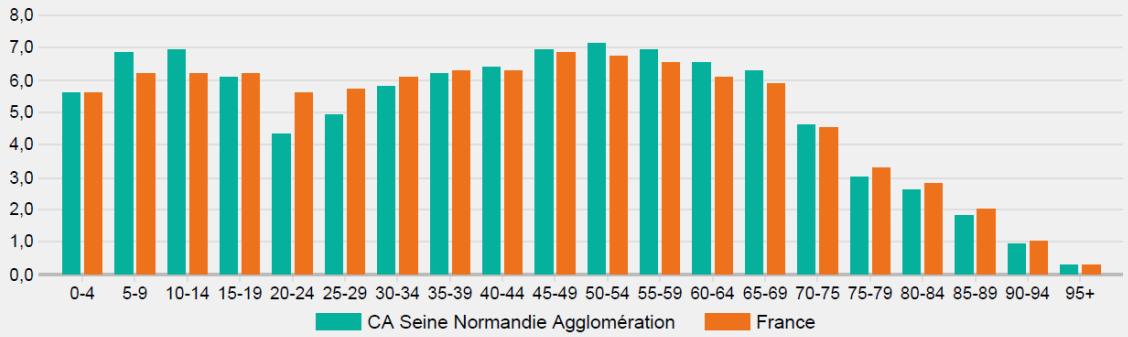

Source : Insee, RP - 2018

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

La pauvreté touche 9,8 % des personnes âgées de 75 ans ou plus, vivant seules dans le département, et environ 6% sur SNA. **80% des personnes âgées souhaitent vieillir à domicile**, le parcours de vie et de santé des personnes âgées représente un enjeu important pour que tous puissent vieillir dans de bonnes conditions d'autonomie, y compris, les plus dépendants et fragiles qui représentent 8% des plus de 60 ans et 20% des plus de 85 ans.

Cela suppose de faire appel à des services d'aides et de soins à domicile et de garantir tout au long de leur vieillissement, une réponse adaptée et conforme à l'évolution de leurs besoins. En période de confinement (17 mars au 11 mai 2020), liée à la crise sanitaire, les personnes âgées vivant seules ont pu être particulièrement vulnérables. L'isolement est en effet susceptible d'avoir des conséquences sur leur santé globale, en complexifiant notamment l'accès aux actes indispensables de la vie quotidienne (faire ses courses, se faire soigner...) et en ayant également des impacts notoires sur leur santé mentale.
La projection de la population à l'horizon 2050 sur SNA démontre que les séniors seraient de plus en plus présents dans la population, en raison de l'arrivée aux âges avancés de la génération du baby-boom et de l'allongement de l'espérance de vie.

Avec 75,6%, la part de la population active de SNA (partie de la population capable de travailler) est légèrement supérieure à celle de la France (74%) et à celle de la Normandie (73,4%), selon les données INSEE de 2017. Les différentes catégories socio-professionnelles sont assez bien représentées sur le territoire.
Avec 25,2% de diplômés de l'enseignement supérieur contre 21,9% dans le département, la présence de cadres dans l'EPCI est relativement importante (8,8%).

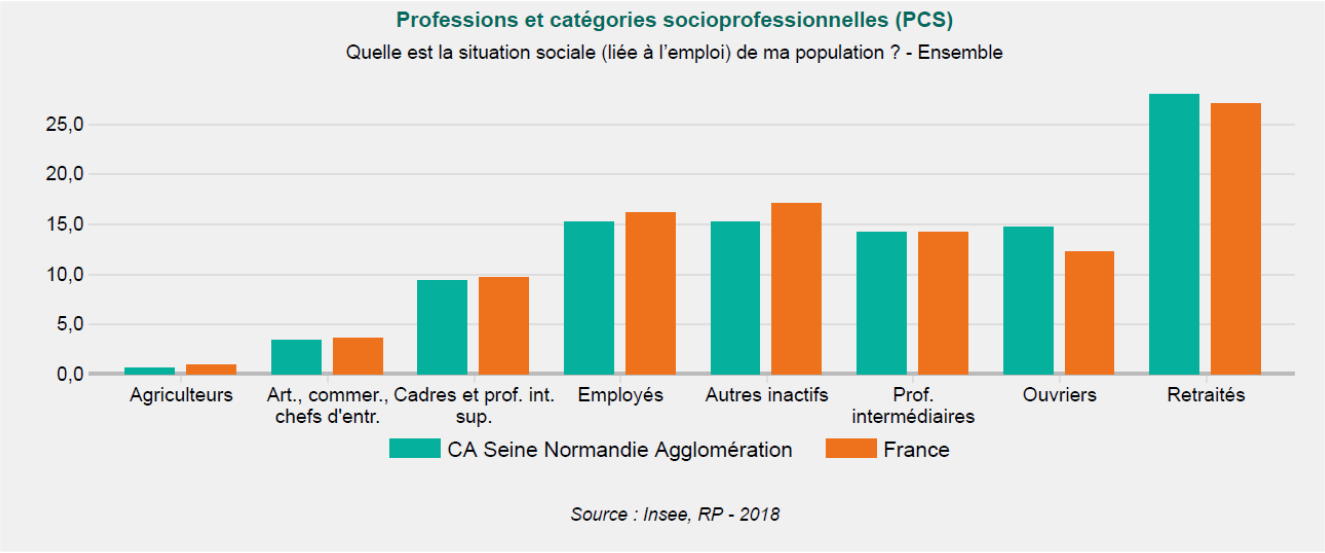

1.4.3 Les mobilités et les voies de communication

SNA s'organise autour de 5 bassins de vie : Vernon / Saint-Marcel, Les Andelys, Vexin-sur-Epte, Pacy-sur-Eure et Gasny. Ce territoire, qui bénéficie d'une situation idéale entre Paris et Rouen ainsi que d'une connexion directe avec l'Île de France et l'agglomération rouennaise, est irrigué par 7 grands axes dont l'autoroute A13 et la nationale 13. L'agglomération est également maillée par un nombre importants d'axes routiers d'envergure départementale (RD 1 d'ouest en est, RD 181 du nord au sud). L'autoroute A13, qui parcourt le sud de l'agglomération, est l'axe principal pour la mobilité motorisée.
Le territoire a également deux gares ferroviaires, Bueil et Vernon, pour transporter les habitants et visiteurs vers ou en provenance de Rouen ou bien de Paris. Le territoire de SNA développe par ailleurs un réseau de bus qui s'inscrit en complémentarité avec le réseau ferré, afin de favoriser l'intermodalité entre ces deux modes de transport notamment.
Enfin, un réseau de voies douces est en cours de constitution et viendra mailler, à terme, le territoire de SNA (Avenue verte London-Paris, Seine à vélo, L'Eure à vélo, voies douces d'initiative communale, etc.).

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Cartographie : les voies de communication du territoire

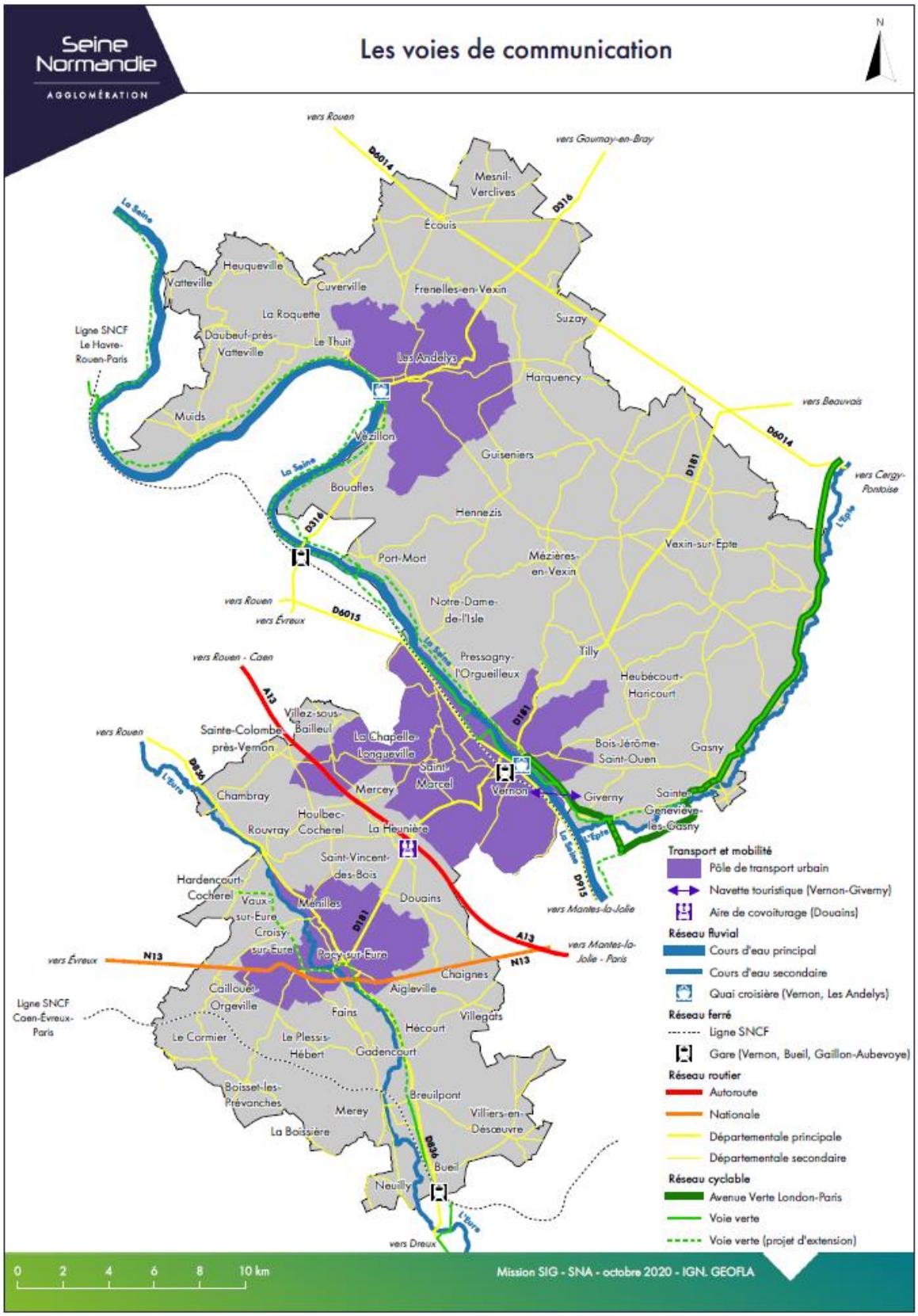

SNA étant un territoire à dominante rurale, la question de l'offre de mobilité pour accéder à l'emploi, aux équipements et aux services du territoire est essentielle. Le manque de maillage offert par les transports collectifs favorise encore aujourd'hui l'usage de la voiture individuelle.

Le trafic routier automobile sur le territoire a un impact conséquent sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique, mais également sur la qualité de vie du fait de la congestion de certains axes, notamment dans le pôle urbain vernonnais. **Ainsi les mobilités douces doivent être développées**.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Pour répondre à ces enjeux, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de SNA, en cours d'élaboration, mise notamment sur les mobilités actives mais pas uniquement. Il a en effet pour ambition principale de renforcer les offres de mobilité collective décarbonées (GNV, électricité, hydrogène) en travaillant à la fois :

- Sur l'aménagement multimodal des gares, et en particulier celle de Vernon-Giverny,
- Sur les offres de rabattement couplées aux offres multimodales (covoiture, transports collectifs),
- Sur les offres de mobilité entre les bassins de vie, afin d'adapter l'offre des nouveaux espaces économiques en direction des actifs et des clientèles qui les fréquenteront.

1.4.4 Le développement économique

Avec 25 605 emplois et 6 104 entreprises (chiffres INSEE de 2019), **Seine Normandie Agglomération est un territoire dynamique**. L'industrie, avec notamment la construction aéronautique et spatiale, y est d'ailleurs fortement représentée, avec 25,2% des emplois (contre 24% dans l'Eure et 13.9% au niveau national). Cependant, avec 36,6% des emplois, le secteur offrant le plus d'emplois est celui du commerce, des transports et des services divers. L'activité agricole représente quant à elle 1 % des emplois du territoire.

Comment se structure le tissu économique local ?

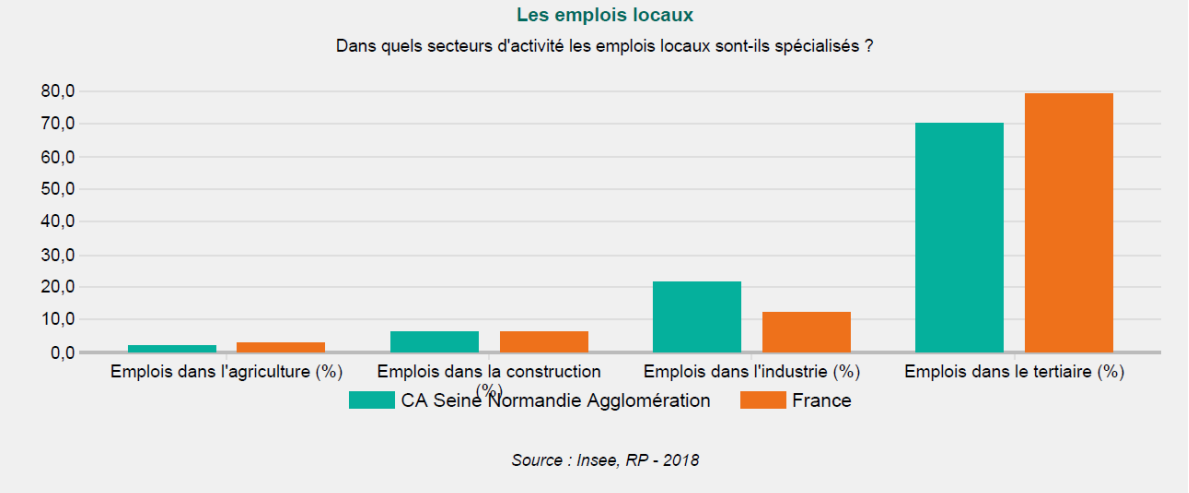

1,18% de la superficie du territoire est occupée par des zones d'activités qui sont localisées principalement dans la partie sud du territoire et en vallée de Seine. SNA doit poursuivre son développement économique par le déploiement de nouvelles zones d'activités.
L'implantation d'un village des marques sur la zone d'activités Normandie Parc Nord ou encore la future zone d'activités Normandie Parc Sud sont dans ce cadre, des projets majeurs pour le territoire.

Les entreprises du territoire sont principalement situées sur le pôle urbain de Vernon / Saint-Marcel, mais des établissements de taille importante se situent de même dans d'autres secteurs géographiques (Les Andelys, Pacy-sur-Eure, Gasny).
L'activité économique est également représentée par le secteur agricole. En effet, Seine Normandie Agglomération compte plus de 44 000 hectares de surface agricole utile, dont 1 194,68 hectares en agriculture biologique.
Le territoire compte environ 400 exploitations agricoles, principalement situées sur les communes de Vexin-sur-Epte et des Andelys. Une part non négligeable de ces exploitations a intégré la logique de développement des produits locaux, assurant ainsi une production locale de produits alimentaires, participant à l'image et à l'attractivité de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Seine Normandie Agglomération est aussi une terre d'accueil pour le tourisme. Giverny, site mondialement connu, et Château Gaillard aux Andelys sont les deux sites majeurs du territoire. La Fondation Claude Monet, deuxième site normand payant le plus visité après le Mont Saint-Michel accueille 700 000 visiteurs par an. Chaque année, mille accostages de bateaux de croisière font escale aux quais aménagés de Vernon et des Andelys.

L'attractivité d'un territoire peut se définir comme sa capacité à attirer et retenir diverses activités économiques et facteurs de production mobiles (entreprises, événements professionnels, entrepreneurs, capitaux, etc.). Or, le territoire de SNA est en concurrence avec les autres pôles de la vallée de Seine. **L'enjeu est ainsi de conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique et agricole, équilibrée entre exogène et endogène, et créatrice de richesses.**

1.4.5 Une transition écologique engagée

Le territoire de Seine Normandie Agglomération, très agricole, compte toutefois de nombreux espaces naturels. Les vallées de la Seine, de l'Eure et de l'Epte accueillent de nombreux sites classés Natura 2000. **L'agglomération dispose ainsi de richesses floristiques, faunistiques et paysagères.**

L'agglomération connaît également une transition énergétique certaine : production d'énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, évolution des comportements…

De nombreuses énergies renouvelables sont utilisées : l'énergie hydraulique (avec le barrage de Port Mort), le vent (avec les éoliennes de Tourny- Vexin-sur-Epte), le soleil (via de multiples toitures agricoles couvertes de panneaux photovoltaïques dont les deux fermes photovoltaïques du CNPP…), la méthanisation (avec le projet de méthaniseur des grands chênes), la géothermie ou bien encore le bois pour le chauffage.

Au-delà de la production d'énergies renouvelables, le territoire s'est aussi engagé dans la rénovation de ses bâtiments et de l'habitat, à l'image de la copropriété de la tourelle à Saint-Marcel, où 200 logements collectifs ont été rénovés énergétiquement.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Article 2 – Engagements des parties et modalités d'accompagnement en ingénierie

Les Collectivités bénéficiaires, l'État et les Partenaires s'engagent à permettre et à contribuer à la réalisation des actions inscrites à cette Convention.

2.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2.2. Les Collectivités bénéficiaires

En signant cette convention, SNA et les communes de Vernon, Gasny, Les Andelys, Pacy-sur-Eure et Vexin-sur-Epte, assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens et ressources disponibles, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement des programmes, ainsi qu'à leur évaluation.

2.3 L'État, les établissements et les opérateurs publics

L'État rappelle que la convention d'opération de revitalisation de territoire permettra notamment :

- Aux investisseurs de bénéficier d'une défiscalisation de leurs investissements locatifs pour les opérations d'acquisition de logement accompagnées de travaux de rénovation (dispositif Denormandie dans l'ancien) ;

- Aux commerçants de bénéficier d'assouplissements quant à leurs conditions d'installations dans le centre-ville, cette mesure étant accompagnée d'une régulation plus forte des implantations commerciales en périphérie ;

L'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et sur la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement, au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre des programmes.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, …) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

2.4. Le Département de l'Eure

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par les programmes de revitalisation de SNA et des communes.

Ayant pris la délégation des aides à la pierre, il se positionne comme un acteur majeur dans le champ de l'habitat. Aussi, le Département s'engage à mobiliser les aides de l'Anah en tant que délégataire des aides à la pierre.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.
Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets des programmes qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à étudier dans les meilleurs délais et à prioriser le possible co-financement des actions inscrites dans le programme d'actions de la convention qui seraient éligibles aux dispositifs départementaux en vigueur au moment du dépôt de dossier, notamment à travers les contrats de territoire.

2.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. La mobilisation des citoyens pourrait prendre différents types de formes ; par exemple, la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

2.6. Maquette financière

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées, évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

La maquette financière pluriannuelle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de pilotage ORT SNA.

La maquette financière annuelle est adressée chaque année au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT.

Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.
Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

2.7. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'ADEME…), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme… pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 3 – Organisation des collectivités bénéficiaires et gouvernance

3.1. Organisation des Collectivités bénéficiaires

3.1.1 Organisation de la commune de Vernon – Action Cœur de Ville

Le projet ACV est suivi par un directeur de projet et placé sous l'autorité du maire. Il est positionné directement sous l'autorité du directeur général des services mutualisés de la ville et de l'agglomération.
Il a un rôle de coordination, notamment des projets rattachés au programme, il s'appuie sur une équipe projet mobilisée, composée de responsables de l'agglomération et de la ville.

3.1.2 Organisation des communes des Andelys, de Gasny, de Pacy-sur-eure et de Vexin-sur-Epte – Petites villes de demain

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services

- L'installation d'un Comité de pilotage dont la composition et les missions sont précisées à l'article 3.2 suivant de la présente Convention

- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain.
  - Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de pilotage ;
  - Il est rattaché au Vice-Président de SNA en charge de l'urbanisme, la politique agricole et la coopération communale ; accompagné des DGS des Communes groupées, assurant le pilotage stratégique de la démarche, la mise en œuvre du projet de revitalisation, la consolidation des actions. Le recrutement est porté par l'EPCI ;
  - Il anime une équipe projet regroupant les référents communaux et les partenaires du programme.

L'attribution d'un cofinancement du poste de chef de projet engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions, dont celles qui s'inscrivent dans le cadre d'une opération complexe d'amélioration de l'habitat.

Une opération OPAH-RU étant engagée sur l'une des communes lauréates sur son périmètre ORT, le financement du poste de chef de projet PVD à l'échelle intercommunale sera financé par l'Anah à hauteur de 50% et par la banque des territoires ou l'ANCT à hauteur de 25%, pour un montant annuel maximum de 55.000 euros.

Le financement du poste de chef de projet est valable sur toute la durée du programme, soit 6 années, et la demande de financement doit être renouvelée tous les ans.

Une possible prorogation du financement (de la part de l'Anah) est prévue si l'OPAH-RU est toujours en cours au-delà des 6 ans.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Il est précisé qu'au regard des enjeux pour la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte, cette dernière souhaite créer un poste spécifique « chef de projet PVD » communal, rattaché à la DGS, travaillant à la mise en œuvre des opérations du projet de territoire lié au dispositif PVD, en lien avec le chef de projet PVD placé au niveau intercommunal.
Il assurera la veille générale et le report d'informations au chef de projet PVD intercommunal sur l'ensemble de ces opérations pour un suivi harmonieux du programme. Il fera partie de l'équipe projet PVD constituée au niveau intercommunal.
Ce poste de chef de projet bénéficiera du financement de l'ANCT et de la Banque des Territoires à hauteur de 75 % pour un montant annuel maximum de 45.000 euros.

Ce sont donc deux chefs de projet PVD bénéficiant des cofinancements de poste par les partenaires du programme PVD, qui agissent aujourd'hui sur le territoire de SNA pour les quatre communes lauréates du programme PVD.

- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain,
  - assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
  - accompagnée et conseillée par les experts techniques des partenaires publics (DDTM, Département, Région...) et du programme ;
  - s'appuyant sur l'ensemble des mesures d'accompagnement du programme ;
  - réunie régulièrement tout au long des 6 années, rendant compte au **comité de pilotage** qui sera constitué.

- Un responsable / référent communal désigné pour chaque commune, s'appuyant sur ses responsables projets et services municipaux.

3.2. La gouvernance

Les Collectivités bénéficiaires mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

- **Le « Comité de pilotage ORT SNA »** est présidé par le Président de SNA. Sont systématiquement invités au « comité de pilotage ORT SNA » les représentants des services de l'État, de l'agglomération de SNA, des communes bénéficiaires, de l'Anah, ainsi que les représentants de la collectivité départementale ou de toute autre partenaire public ultérieur.

Le « Comité de pilotage ORT SNA » se réunit une fois par an pour :
- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Prendre acte des demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

- **Le « Comité de projet ACV »** est co-présidé par le maire de Vernon, et le Président de Seine Normandie Agglomération, accompagnés des élus de la ville et de l'agglomération.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement. Sont systématiquement invités au « comité de pilotage ACV » les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de l'Anah, ainsi que les représentants de la collectivité départementale.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Le « Comité de projet ACV » pourra :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives à soumettre au « comité de pilotage ORT SNA ».

- **Les « Comités de pilotage de secteur »** des communes PVD sont présidés par les Maires des communes. Sont systématiquement invités aux « comité de pilotage de secteur » des communes « Petites Villes de demain », les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la collectivité départementale et de l'agglomération. Des partenaires spécifiques peuvent y être conviés ponctuellement.

Les « comités de pilotage de secteur » pourront :

- Valider l'évaluation annuelle du programme de la commune, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives à soumettre au « comité de pilotage de l'ORT SNA ».

Le chef de projet PVD désigné alimente les comités de pilotage, et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues aux programmes PVD, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 4 – Durée, évolution et fonctionnement général

4.1. Entrée en vigueur, duré de la convention et publicité

L'entrée en vigueur de la Convention est effective à la date de signature de la présente Convention, jusqu'à mars 2026.
Pour ACV, jusqu'au 31/12/2022 pour le dispositif ACV en cours, mention faite qu'un avenant sera passé pour intégrer un nouveau dispositif ACV 2022/2026.

Au terme de la Convention, un bilan sera établi pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente Convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de préciser les actions à mettre en œuvre, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'ORT évoluera ainsi en fonction de la maturité des projets.

La durée de la présente Convention pourra être prorogée par accord des parties.

4.2. Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée de la Convention, afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible, sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette Convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des parties est accordé uniquement pour la durée de la Convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique « Petites villes de demain » en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque partie.

4.3. Evolution et mise à jour du programme

Les programmes sont évolutifs. Le corps de la Convention et ses annexes peuvent être modifiés par le comité de pilotage de secteur communal et indiqués lors du comité de pilotage ORT SNA. Des mesures rectificatives et avenants peuvent être signés suite à la validation du comité de pilotage ORT SNA. C'est notamment le cas lors d'une évolution d'un périmètre / secteur d'intervention de l'ORT, ou de l'intitulé des grandes orientations.

4.4. Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires de la Convention, et après avis favorable du comité de pilotage de l'ORT SNA, il peut être mis fin à la présente Convention.

4.5. Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de ROUEN à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente Convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de ROUEN.

Article 5 – Les orientations stratégiques des Collectivités bénéficiaires

Le territoire de SNA, avec ses forces et faiblesses, reste inscrit dans un champ concurrentiel territorial, sous l'influence des grandes aires urbaines extérieures.

Comme le montre le diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du SCoT, SNA doit faire face à différents phénomènes, que sont le recul des activités industrielles au profit d'activités tertiaires, la baisse démographique dans les zones urbaines, le vieillissement de la population et le départ des jeunes, notamment qualifiés, et la croissance de la vacance des logements (et potentiellement des commerces). **L'accentuation de ces phénomènes exposeraient les pôles urbains et ruraux du territoire, comme la majeure partie des villes moyennes et petites villes, à une baisse de vitalité.**

La stratégie du territoire SNA, au travers des compétences de l'agglomération, a vocation à endiguer ces phénomènes, à renouer avec un dynamisme démographique, économique, résidentiel, afin de valoriser sa position au sein de et dans la dynamique de l'Axe-Seine.

Aussi, elle entend développer la compétitivité du territoire, son attractivité au niveau touristique et culturel ; inciter aux mobilités durables, poursuivre la transition énergétique et écologique, améliorer l'accès aux services, équipements scolaires et aux soins, et revitaliser les centres bourgs.

5.1. Les orientations stratégiques et le projet de territoire de Seine Normandie Agglomération

La naissance du territoire de SNA nécessitait d'établir un diagnostic, pour permettre la définition de nouveaux enjeux stratégiques de développement. Ce travail a ainsi été élaboré en concertation entre SNA (élus et techniciens) et son Conseil Economique Social et Environnemental – CESE (regroupant également la société civile et des citoyens) et a permis d'aboutir à une architecture de projet de territoire, validé par l'ensemble des élus lors du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Les objectifs et ambitions affichés du projet de territoire se regroupent sous 4 axes de développement :

- Prendre en main notre développement dans la dynamique de l'axe Seine
- Affirmer et valoriser notre identité « Nouvelle Normandie » pour être attractifs
- Innover et fédérer autour d'un territoire éco responsable
- Mieux vivre ensemble sur un territoire équitable et connecté

Grâce notamment à la contractualisation avec l'État, la Région et le Département, ce sont **de très nombreuses opérations qui sont fléchées et menées sur les différents bassins de vie du territoire,** participant à la revitalisation et au renforcement des polarités qui en sont le ciment.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

ANNEXE : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIAGNOSTIC

Un territoire singulier : "Terre du Milieu"

Un territoire…

idéalement situé sur l'axe Seine, entre Paris et Rouen,
riche mais présentant de fortes disparités,
à fort potentiel d'attractivité et agréable à vivre.

Mais un territoire également…

en transition démographique avec de vraies difficultés : un territoire jeune mais en en voie de vieillissement, par la perte de jeunes diplômés qualifiés au profit d'un public retraité en recherche de mise au vert.
en transition économique avec une industrie qui résiste, des services non délocalisables mais qui restent à développer, des TPE à fort ancrage local qu'il faut valoriser et accompagner,
qui amorce sa transition écologique sans être préparé au changement climatique, à la mutation écologique de l'économie

Enfin, un territoire…

en concurrence, sans identité, qui existe peu tant pour l'extérieur que pour ses habitants,
sous valorisé, qui demeure pourtant une **vitrine mondiale**, devant affirmer son histoire et sa culture locales, valoriser ses richesses et ses talents

ENJEUX

8 enjeux pour le territoire

✶ Conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique, agricole à l'échelle de notre territoire, équilibrée entre exogène et endogène, créatrice de richesses

✶ Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacements, développement de l'habitat et des activités

✶ Inventer une identité attractive et fédératrice pour notre nouveau territoire

✶ S'approprier les principes du développement durable pour construire un territoire durable

✶ Créer une cohésion territoriale pour lutter contre le risque de fracture entre micro territoires

✶ Renforcer et mettre en cohérence nos dispositifs d'emploi, de formation, d'insertion avec les besoins de l'économie locale

✶ Lutter contre le risque de fracture sociale en créant des passerelles nouvelles et en coordonnant les acteurs

✶ Promouvoir la santé et lutter contre le risque de désert médical

4 enjeux pour SNA

✶Dépasser la logique de gestion des compétences en élaborant des plans stratégiques pluriannuels sur tous les grands chantiers

✶ Devenir une agglomération animatrice de ses services, de ses partenaires et de la société civile pour démultiplier l'action publique

✶ Acquérir une crédibilité dans l'accompagnement des porteurs de projets

✶ Construire une agglomération support, en appui de ses communes

L'idée force du projet de territoire : ***Agir collectivement pour prendre en main notre développement !***

Petites villes de demain · Action Cœur de Ville

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

STRATEGIE : 4 AXES DE DEVELOPPEMENT

Prendre en main notre développement dans la dynamique de l'axe Seine	Affirmer et valoriser notre identité « Nouvelle Normandie » pour être attractifs	Innover et fédérer autour d'un territoire éco responsable	Mieux vivre ensemble sur un territoire équitable et connecté

OBJECTIFS & MOYENS

Mener une stratégie de développement économique et agricole, créatrice de richesses et d'emplois, au cœur de l'action de l'agglomération	Protéger, préserver et mettre en valeur nos patrimoines naturels, culturels, bâtis et paysagers à travers une stratégie globale d'aménagement déclinée dans un SCOT ambitieux	Impulser la transition énergétique, écologique, alimentaire en favorisant les circuits de proximité, les énergies renouvelables, tout en réduisant la production des déchets	Réduire les disparités territoriales et sociales en proposant une offre de services à la population sur mesure, notamment en termes de petite enfance, de jeunesse et de vieillissement
Accompagner les entreprises du territoire et les porteurs de projets locaux et extérieurs, tant publics que privés	S'appuyer sur le potentiel foncier et patrimonial des vallées sous l'effet locomotive de l'axe Seine, pour faire émerger de nouveaux produits d'appel et renforcer le sentiment d'appartenance	Réduire notre impact par la diminution des gaz à effet de serre : inciter à la rénovation, la construction et la mobilité durables	Permettre aux pôles de développement du territoire l'accès au très haut débit, tout en garantissant une couverture en zones rurales
Se doter d'un programme d'actions foncières pour générer un maillage d'offres équilibré sur le territoire	Conduire les opérations du schéma de développement touristique pour fixer les flux, tout en assurant une diffusion sur l'ensemble du territoire	Garantir une continuité écologique pour la préservation de la biodiversité du territoire (par la déclinaison de la trame verte et bleue)	Conforter et renforcer les connexions du territoire en matière de mobilités fluviale, ferroviaire et routière
Faire du Campus de l'Espace un lieu vitrine d'innovation, de recherche, de créativité et d'attraction des talents	Déployer la marque territoriale "Nouvelle Normandie" dans ses dimensions économiques, touristiques et résidentielles	Créer des lieux et outils d'échanges innovants et fédérateurs dans une dynamique citoyenne et de financements participatifs	Agir pour densifier une offre de soins adaptée aux besoins des populations, promouvoir et accompagner les projets d'installation ou de regroupement des professionnels de santé
Réussir les grands projets d'aménagement et la reconversion des friches prioritaires du territoire	Valoriser les richesses historiques, économiques, touristiques, culturelles et sportives en fédérant autour d'évènements récurrents à fort rayonnement	Favoriser l'accès de tous au logement en conduisant une politique d'habitat fondée sur la notion de parcours résidentiels	Conforter les pôles de centralité urbains et ruraux par une requalification des cœurs de ville et le développement de commerces et services de proximité, vecteurs de lien social
Réunir les conditions favorisant le développement de l'emploi local, notamment en attirant une offre de formation et d'apprentissage qualifiante et spécifique			

Le projet de territoire de SNA élaboré en 2017 doit à présent être réinterrogé avec les nouveaux élus locaux, au regard notamment de l'évolution des enjeux et des besoins, suite à la crise économique et sanitaire actuelle.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.1.1. Les orientations, dispositifs et outils en matière d'habitat et d'aménagement

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

SNA a approuvé en décembre 2019, le nouveau programme local de l'habitat 2019 -2025, principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Suivant le diagnostic réalisé, ce sont 5 orientations qui ont été retenues :

Orientation n°1 : mobiliser prioritairement l'existant pour le développement et la diversification de l'offre d'habitat ;

Orientation n°2 : inscrire les objectifs du PLH dans un projet de développement durable de l'habitat à plus long terme ;

Orientation n°3 : diversifier l'offre proposée sur le territoire pour répondre à la diversité des besoins en logements, en s'appuyant sur le parc existant et l'offre nouvelle ;

Orientation n°4 : améliorer les équilibres socio-territoriaux et la mixité dans l'occupation du parc de logements aux différentes échelles ;

Orientation n°5 : mieux répondre aux besoins spécifiques de certains publics.

Des objectifs quantitatifs de production de logements ont été validés à l'échelle de SNA :

Produire environ 350 logements nouveaux en moyenne par an soit 2100 logements sur les 6 ans du PLH. L'objectif étant de stabiliser la population sur la durée du PLH de 2019-2025. Ces éléments pourraient faire l'objet d'une révision dans le cadre la mise à jour du SCoT.

Diminuer par 4 la progression de la vacance (+ 50 logements par an contre + 200 logements ces dernières années).

SNA a lancé en 2013 le projet de reconversion de l'ancienne caserne Fieschi, (11,8ha), en préservant une partie du patrimoine historique. Le programme prévoit la création de 350 logements, la rénovation de 110, la construction de 40 maisons de ville et intermédiaire, des activités économiques, des commerces de proximité, un pôle de santé, une résidence services seniors et intergénérationnelle.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de SNA et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), **2021-2026 de Vernon et des Andelys :**

Au titre de sa compétence « Equilibre social de l'habitat », SNA est le maître d'ouvrage de l'OPAH, déclinaison opérationnelle du Programme Local de l'Habitat. SNA est également maître d'ouvrage de 2 OPAH-RU, sur Vernon et Les Andelys.

Une OPAH est une offre de service. Il s'agit de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

SNA a mené, en 2019, une étude pré-opérationnelle pour une opération d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

L'étude pré-opérationnelle a permis :

- De confirmer l'intérêt du lancement, en complément d'une OPAH sur le territoire SNA, de deux OPAH-RU sur les périmètres ORT des communes des Andelys et de Vernon.

- De définir les champs prioritaires d'intervention que sont notamment :
- l'amélioration de la performance thermique des logements,
- l'adaptation des logements et la mise aux normes des logements locatifs,
- la lutte contre la vacance et l'habitat dégradé.

Le lancement de l'animation de ces opérations a démarré en juin 2021, pour une durée de 3 et 5 ans.

L'espace France Rénov' de SNA :

Depuis 2021, SNA propose aux habitants du territoire un accompagnement dédié à la rénovation énergétique, via notamment **L'Espace France Rénov'.**

Ex « Espace Conseil FAIRE » (ayant changé de nom au 1er janvier 2022, suite au lancement du service public France Rénov' initié par le Gouvernement) l'Espace France Rénov' est un service neutre, indépendant, gratuit et ouvert à tous (*propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires*), assuré par Soliha Normandie Seine. Il délivre ainsi des informations sur la maîtrise de l'énergie (*chauffage, isolation, ventilation, menuiseries, …*), les énergies renouvelables et les éco-matériaux. En outre, il propose un soutien administratif pour mobiliser les aides financières spécifiques à la rénovation énergétique *(Chèque Éco-Énergie de la Région Normandie, MaPrimeRénov' de l'Anah, Certificats d'Économies d'Énergie, …).* Enfin, il préconise des solutions techniques visant une rénovation énergétique performante qui participe à la réduction des factures énergétiques et au confort d'été.

La politique de peuplement :
Les intercommunalités disposant d'un Programme Local de l'Habitat ont été positionnées par la loi comme chefs de file de la politique d'attribution des logements sociaux et de gestion de la demande sur leur territoire. Il est attendu des intercommunalités qu'elles définissent avec leurs partenaires des orientations-cadres, traduction d'une stratégie partagée pour améliorer la mixité dans l'occupation du parc de logements, en particulier dans le parc locatif social (politique d'attributions, stratégie de réponse aux demandes de mutation, objectifs quantifiés de relogement des publics prioritaires, etc...).

Le SCoT :

Depuis septembre 2017, SNA s'est engagée dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le territoire de SNA, identifié comme dernier espace rural entre Paris et Rouen, porte Normande de l'Île de France, se trouvant au cœur de l'un des plus puissants corridors de développement de l'Ouest Européen, et entièrement inclus dans les franges franciliennes aux fortes spécificités, porte l'ambition d'un modèle de développement alternatif en :

- Cultivant la spécificité rurale normande,
- Activant les moteurs de développement métropolitain au bénéfice de tout le territoire,
- Renforçant les complémentarités territoriales.

Tout en limitant la consommation foncière, et en donnant la priorité et à la densification et à la reconversion des espaces urbains existants, le territoire nécessitera toutefois de recourir à l'extension de l'urbanisation.

Les futurs objectifs de développement et d'aménagement du territoire favoriseront la complémentarité des polarités urbaines et rurales, ambitionnent l'équilibrage du rapport habitants / emplois, prioriseront les pôles urbains sur le volet résidentiel et l'activité économique sur les espaces structurants existants.

Ce document portera la stratégie de son développement à l'horizon 2040.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Les principaux éléments du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) retenus par le conseil communautaire de juillet 2021 sont les suivants :

Un territoire pluriel à la confluence de huit entités paysagères

Le premier volet du diagnostic souligne la valeur de **la diversité paysagère du territoire**, à travers des ambiances de plaines agricoles et de vallées humides.

Les différentes unités paysagères, entre ruralité et urbanité, plateaux et vallées, génèrent des identités locales fortes et un sentiment d'**appartenance** des habitants au territoire.

Celui-ci est structuré autours de **pôles différenciés** et d'un fonctionnement inter-bassin rendu complexe par la topographie des lieux et le maillage viaire.

Un territoire au coeur du corridor de développement « axe Seine », à la trajectoire atypique

Le second volet du diagnostic traduit l'imbrication du territoire dans un **système urbain interrégional**, rythmé notamment par :

- des **moteurs historiques** de développement économique aux débouchés **mondialisés** ;
- un marché de l'emploi et résidentiel intégré dans un **contexte de flux grandissants** ;
- un **réseau d'infrastructures magistrales** orienté selon l'axe Seine.

La capacité d'attractivité du bassin d'emplois du territoire se confirme par la présence de **migrations domicile/travail**. On recense néanmoins une perte d'**attractivité** récente, qui se traduit par une diminution du nombre d'emplois.

L'économie se **tertiarise** progressivement en lien avec les emplois de services, en particulier au niveau l'axe Seine. Néanmoins, la tradition industrielle reste ancrée au territoire.

Dynamiques territoriales internes

Enfin, le diagnostic s'est attaché à décrire les évolutions de la **démographie du territoire**, dont la **mutation** se traduit par un ralentissement de l'attractivité des vallées au profit d'une urbanisation des plateaux. Un vieillissement de la population est observé sur tout le territoire.

L'économie de SNA demeure marquée par le poids de ses activités productives avec les secteurs **agricole, industriel et de la construction**, qui représentent près du tiers des **26 000 emplois locaux**. La présence d'industries de pointe conforte le positionnement historique du territoire dans le domaine de **l'aéronautique et de l'espace** avec la présence de grands groupes internationaux.

Sur le plan agricole, le bon potentiel agronomique des terres de la plaine de la Madrie et du Vexin a permis la spécialisation dans des productions locales pour les **céréales et cultures industrielles** (lin, betterave).

Enfin, le tourisme constitue également un volet d'activités important. Avec le **site de Giverny**, la fréquentation touristique de SNA apparait **remarquable** (630 000 visiteurs/an) et constituée d'une clientèle **nationale et internationale**.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Un bassin de population entre l'Ile-de-France et le Grand-Ouest

Le territoire se situe entre les régions de la façade maritime et l'Ile-de-France. On constate l'arrivée de nouveaux habitants principalement depuis celle-ci, et des départs en direction de l'ouest.

La population se répartit dans 61 communes. Néanmoins, deux habitants sur trois vivent dans les 4 pôles urbains : Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Saint-Marcel / Vernon, Vexin-sur-Epte.

Une croissance résidentielle ralentie

L'augmentation du nombre de logements sur le territoire s'est accompagnée d'un phénomène de hausse de logements vacants et de perte d'attractivité des centres-bourgs.

Ces phénomènes questionnent la durabilité de la présence des services, équipements, commerces dans les centres historiques.

Un positionnement géographique favorable aux dynamiques économiques

Historiquement, les dynamiques économiques sont portées par les vallées (Seine, Eure). Elles présentent des fonctions économiques liées au transport fluvial et à la force motrice de l'eau. Les espaces du territoire ont développé des spécificités économiques propres :

- le Vexin se caractérise par une activité agricole, bâtiment / travaux publics et services,
- la vallée de l'Eure présente des fonctions économiques de distribution, de transport,
- la vallée de la Seine se caractérise par la conception-recherche, la gestion, la culture et les loisirs,
- le Vexin-Les Andelys par des fonctions de fabrication.

Aujourd'hui, les infrastructures de mobilité, telles que l'A13, offrent des opportunités pour le développement économique futur (Normandie Parc).

Une offre touristique reconnue et offrant des retombées directes pour le territoire

L'identité touristique du territoire est marquée par les trois sites d'appel : le Musée des Impressionnismes, la maison et le jardin de Claude Monet à Giverny, ainsi que Château Gaillard aux Andelys. L'attractivité touristique s'exerce sur un bassin d'échelle régionale et mondiale.

Les vallées sont un atout par les pratiques liées à l'eau (croisières, kayak, etc.) et de randonnées (vélo, pedestre, etc). De plus, le développement des haltes fluviales de Vernon permettra de mieux bénéficier du développement des croisières sur la Seine.

Un territoire à la confluence de plusieurs grandes entités paysagères

Le territoire présente une diversité d'ambiances paysagères (plateaux ondulés et ouverts, les vallées de l'Eure, de la Seine, les plateaux agricoles, les coteaux boisés, etc).

Le territoire de Seine Normandie Agglomération compte de nombreux éléments patrimoniaux remarquables reconnus au titre des Monuments Historiques (le moulin de Fourges, la vallée de l'Epte, Château Gaillard, etc) ou vernaculaires (lavoirs, moulins, etc).

Un développement urbain face à de nombreux défis environnementaux

En plus de disposer d'un patrimoine naturel riche, à préserver et à valoriser, le développement du territoire nécessite de répondre à plusieurs enjeux importants :

- maîtriser l'exposition aux risques technologiques et naturels,
- relever le défi énergétique en associant la diminution de la consommation à l'augmentation de la production locale,
- diminuer la dépendance alimentaire par le développement de productions de proximité (maraîchage, élevage, etc).

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.1.2. Les orientations, dispositifs et outils en matière de développement économique et touristique

Le programme Territoires d'industrie, duquel relève SNA, pour une durée de 3 ans (2019 – 2022), est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Il vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

En matière de commerce, SNA mène actuellement une stratégie renouvelée autour des 4 axes suivants :

Axe 1 : Etre présent au côté de chaque porteur de projet pour répondre à son besoin d'accompagnement :
- Accompagner les porteurs de projets pour répondre au mieux à leurs attentes et leurs besoins
- Piloter la vacance des locaux et faire baisse son taux
- Prospecter pour faire venir de nouveaux porteurs de projets

Axe 2 : Accompagner le maintien et la redynamisation des commerces en zone rurale et urbaine :
- Analyser l'offre commerciale et artisanale du territoire (base de données/outil de suivi cartographique)
- Animer la dynamique commerciale des centres-bourgs et centres-villes
- Accompagner la modernisation des commerces (FISAC)
- Développer de nouveaux outils de dynamisation en cœur de ville comme (ex : boutiques test, la foncière normande …)

Axe 3 : Animer le réseau des commerçants :
- Développer un relationnel de confiance avec les commerçants / UCIAL
- Enclencher des nouvelles dynamiques d'union commerciale (Gasny, St Marcel, en ruralité etc…)
- Développer et animer des actions collectives

Axe 4 : Accompagner les commerces de l'Agglomération dans leur transition numérique :
- Développer, accompagner et soutenir la mutation numérique des commerces du territoire en sensibilisant à la conversion numérique.
- Accompagner la digitalisation par une réflexion sur la mise en place d'une coordination des livraisons des click&collect

La mise en œuvre du **Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)** constitue une action stratégique pour le développement et le renforcement de l'attractivité commerciale du territoire. De 2015 à 2018, un premier FISAC a été octroyé à la ville de Vernon ainsi qu'à l'ex-CCAE. Devant le succès de ce premier FISAC, un second a donc été déclenché par SNA en 2019, et se déroule actuellement, jusqu'en décembre 2022.

Le programme d'actions FISAC doit permettre :

- D'améliorer la commercialité des cœurs de ville en renforçant l'attractivité et l'image des commerces par la rénovation des devantures commerciales et la modernisation des points de vente ;
- De favoriser la performance des commerces par une aide à l'amélioration de l'outil de production et la mise aux normes des points de vente en matière d'accessibilité pour être en capacité d'attirer tout type de client ;
- D'accompagner les associations des commerçants pour la mise en œuvre d'un programme d'animations innovant et stratégique qui soit générateur de retombées économiques et moteur de la vie locale.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

En matière de tourisme, l'Office de Tourisme Nouvelle Normandie (OT) finalise actuellement la stratégie touristique 2022 / 2026, qui sera articulée autour de 3 axes:

- **AXE 1 : GOUVERNANCE: ADAPTER notre gouvernance touristique aux enjeux de demain**
- **AXE 2 : TOURISME DURABLE: CAPITALISER sur le tourisme durable et l'axe seine : un territoire distingué par sa ruralité** (Vallée de l'Eure / Vallée de l'Epte / Vallée de la Seine)
- **AXE 3 : PÉPITES TOURISTIQUES: ACTIVER nos produits d'appel à fort potentiel** (Giverny, Vernon, Château-Gaillard - les Andelys)

Les orientations stratégiques des différents axes sont les suivantes :

AXE 1
1/ Être une destination touristique reconnue et visible (marketing territorial)
2/ Adapter le positionnement (cibles et offres) aux différents enjeux
3/ Fédérer et accompagner les acteurs locaux
4/ Optimiser les recettes et les dépenses via une nouvelle intervention financière
5/ Vers une organisation efficiente interne à l'OT

AXE 2
1/ Poursuivre l'engagement de l'OT dans une démarche de tourisme plus responsable
2/ Créer une offre en s'appuyant sur les producteurs et acteurs responsables du territoire
3/ Développer des équipements et aménagements d'accueil touristique plus responsables

AXE 3:
1/ Renforcer l'identité touristique sur Château-Gaillard, en lien avec le Petit Andely
2/Valoriser l'attractivité de l'axe seine, de Giverny aux Andelys : Seine itinérance, fluvial et événementiel
3/ Consolider le produit Giverny / Vernon

Dans le cadre du déploiement de cette stratégie touristique portée par l'Office de Tourisme Nouvelle Normandie pour les prochaines années, voici les priorités identifiées pour les communes :

- **Les Andelys :**
  L'OT souhaite accentuer le caractère touristique de Château-Gaillard, site emblématique de la Normandie, en priorisant notamment l'accueil des visiteurs du site, la gestion et l'organisation des flux et la mise en place d'aménagements facilitant l'expérience client.

  L'activité fluviale est par ailleurs un élément moteur de l'économie touristique. Le quai croisière accueille près de 50% des escales de SNA, soit environ 40 000 croisiéristes par an. En assurant une consommation responsable de ces derniers (depuis les escales via l'installation des bornes électriques courant 2023), cette activité sera source de retombées économiques pour les différents acteurs socio-économiques du territoire.

- **Gasny**:
  La commune bénéficie actuellement d'une situation privilégiée entre l'actuelle voie verte et La Seine à Vélo. C'est pourquoi, une attention particulière sera portée au développement de nouvelles connexions. Cela pourra passer par la création éventuelle d'activités et / ou produits permettant de renforcer l'offre touristique « slow tourisme ».

- **Pacy**:
  La présence du Chemin de Fer de la Vallée de l'Eure (CFVE) est un atout majeur du territoire communautaire qui permet à l'offre touristique de se distinguer. Ce produit est d'ailleurs très demandé par les croisiéristes.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

La principale priorité sera de travailler notamment en étroite collaboration avec le SIVE, pour les accompagner dans le développement de leurs offres et dans les démarches de renouvellement / rajeunissement de la flotte de matériel roulant.

- **Vexin sur Epte**:
  La commune bénéficie actuellement d'une situation privilégiée en proximité immédiate de la voie verte. De plus, ses nombreux attraits naturels sont propices au développement des activités de pleine nature (cyclo, randonnées, canoë) dont des connexions seront à développer via de nouveaux produits permettant d'enrichir l'offre « slow tourisme ».
  D'ailleurs, une boucle de cyclotourisme depuis Berthenonville est actuellement à l'étude.

Le territoire est également intégré dans **les schémas de développement de cyclotourisme nationaux, pilotés par le Conseil Départemental de l'Eure**, qui peuvent impacter de manière conséquente, les communes bénéficiaires.

Données économiques sur le cyclotourisme en France :

La France est la seconde destination mondiale du tourisme à vélo (derrière l'Allemagne). On estime que 22 millions de français pratiquent le vélo pendant leurs vacances et ce chiffre est en hausse constante. La fréquentation des véloroutes nationales a progressé de +28% entre 2019 et 2021. Un cyclotouriste sur deux possède sa résidence principale à moins de 200 km, ce qui pour l'Eure permet d'inclure toute l'Île de France et au-delà en zone de chalandise. Les cyclotouristes dépensent en moyenne 68 €/jour, ce qui est supérieur aux dépenses d'un touriste « classique » (52€/jour à l'échelle nationale), avec des retombées économiques directes sur le territoire, à l'exception du transport et des tour-opérateurs (28% des dépenses) ; les postes de dépenses impactent directement le tissu local (hébergement, restauration, activités et visites etc…).

Le schéma départemental des véloroutes et voies vertes :

En 2019, le Département de l'Eure a voté une mise à jour ambitieuse de son schéma départemental des véloroutes et voies vertes. Il a souhaité assurer la maitrise d'ouvrage de l'infrastructure pour les 11 itinéraires touristiques retenus, soit un linéaire de plus de 640 km, pour un budget de 60M€ échelonné jusqu'en 2028. Il porte aussi une mission pour la mise en tourisme de ces itinéraires en coordination avec ses partenaires (Eure Tourisme et les chambres consulaires) et en lien avec les territoires (promotion sur un site internet dédié, animation du Business Club de la Seine à vélo, commercialisation avec les Offices de Tourisme eurois, ...).

La Seine à Vélo est un itinéraire inscrit au schéma national, ouvert depuis l'année 2020. Sur les 500 km d'itinéraire entre Paris et la mer, 120 sont dans le département de l'Eure, avec une ambition affichée de 75 km de voie verte. Le Département porte la maitrise d'ouvrage de l'aménagement de l'infrastructure, selon un calendrier qui s'échelonne jusqu'en 2027. Bien qu'aménagé parfois sur des portions provisoires en voie partagée, l'itinéraire connait déjà un certain succès. Le compteur sur la ville de Vernon fait état de 73 531 passages vélo en 2021. La presse internationale le met même en avant dès la fin 2021 (New York Times, National Geographic).

La ville des Andelys est une ville étape incontournable sur cet itinéraire national. Elle a tous les atouts pour attirer les cyclotouristes, pour une nuitée ou une pause : commerces, restaurants, hébergements, site touristique majeur… L'aménagement sur l'itinéraire est déjà bien avancé, reste le projet de requalification du quai Grimoult qui permettra de mieux capter les flux de croisiéristes ; et d'initier la liaison vélo vers le cœur de ville. Le site de Château-Gaillard et son Espace Naturel Sensible sont des atouts à valoriser pour y faciliter l'accueil des cyclotouristes (label, équipement, offre dédiée…). A noter qu'un établissement est déjà labellisé « Accueil vélo » sur la commune, label référence pour le tourisme à vélo.

L'Avenue Verte Paris-Londres est un itinéraire inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes ouvert en 2012 à l'occasion des JO de Londres. Le compteur situé à Montreuil-sur-Epte sur la voie verte compte 30 558 passages vélo en 2020. Au niveau de l'itinéraire la fréquentation en 2020 était en hausse de presque 15 % dans les zones rurales. La commune de Gasny se trouve sur une liaison entre les deux itinéraires nationaux La Seine à Vélo et l'Avenue Verte Paris Londres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

En ce sens elle se trouvera au croisement de flux touristiques ; elle pourra ainsi fournir des services aux cyclotouristes (présence de commerces, d'hébergement, d'aire de repos…) et valoriser son patrimoine naturel et bâti.

La commune de Vexin-sur-Epte se trouve également sur l'itinéraire de l'Avenue Verte Paris-Londres. SNA a un projet de boucle cyclable autour des hameaux de la commune qui permettra de diffuser des flux cyclistes sur le territoire et d'éviter le phénomène d'aller/retour (au niveau national, 65% des cyclo loisirs font un aller / retour faute d'infrastructure adaptée). Il est à noter qu'un établissement est labellisé « Accueil vélo », label de référence pour le tourisme à vélo.

La véloroute de la vallée de l'Eure appartient à l'itinéraire V41 inscrit au schéma national et promu par l'association Vélo et Territoire qui coordonne le schéma national comme la "St Jacques à vélo", qui commence à Poses et finit à Mont de Marsan dans les Pyrénées Atlantiques. Le Département de l'Eure a pris la maitrise d'ouvrage de cet aménagement avec pour objectif d'avoir à terme, sur les plus de 80 km de l'itinéraire eurois, une majorité en voie verte. L'itinéraire permettrait de desservir des communes et sites touristiques tels que Pacy-sur-Eure et son chemin de fer touristique, qui pourrait ainsi être une ville étape de l'itinéraire, avec l'aménagement d'une aire de services (en lien avec le pôle multimodal), permettant ainsi le relai vers ses commerces et sites touristiques.

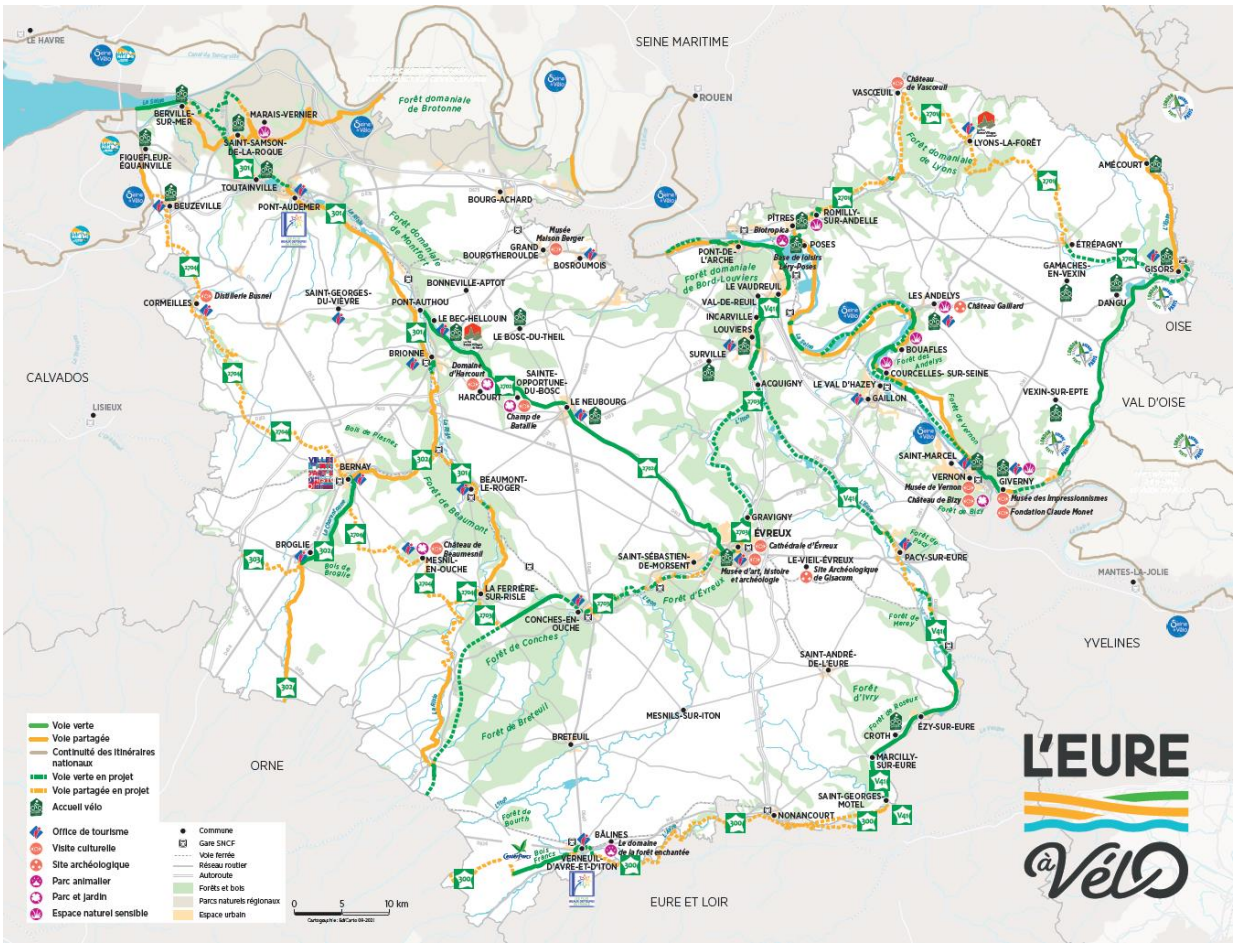

Des opérations d'envergure sont cependant déjà réalisées, ou en cours :

- Le Normandie Parc à Douains ;

- A Vernon :

- Le projet ambitieux de reconversion du Plateau de l'Espace à Vernon avec notamment le projet de cluster dédié aux industries de l'aéronautique et de l'espace, ainsi que d'un pôle services entreprises restaurant interentreprises, accueil, hébergement des apprentis, salle de réunion, espace conférence ;
- L'extension du quai croisière (OTC/SNA), second quai le plus fréquenté sur la Seine après Rouen, au regard de la demande forte de croisières fluviales, et de sa saturation actuelle ;

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

- Le réaménagement de la halte fluviale /base nautique des Tourelles (OTC / SNA) ; la création d'un pôle de loisirs fluviaux (OTC / SNA) ; la revitalisation des pôles commerciaux des QPV (Vernon) ;

➢ Aux Andelys :
- La mise en tourisme de Château-Gaillard (OTC / SNA), le 4ième site le plus fréquenté de l'Eure ;
- La création d'un parcours de visite innovant entre le petit Andely et Château-Gaillard (OTC / SNA) ;
- La création d'un nouveau quai croisière (OTC / SNA), le déploiement de La Seine à Vélo ;

➢ A Pacy-sur-Eure :
- La création d'un pôle culturel (SNA) ;
- Le train touristique de la vallée de l'Eure et le programme de rénovation et de professionnalisation (CFVE / OT / SNA) ;

5.1.3. Les orientations, dispositifs et outils en matière de mobilité

SNA a notamment mis en place :

- un réseau urbain sur les communes de Vernon et Saint-Marcel, associé à un service spécifique pour les personnes à mobilité réduite ; ce service permet aux usagers d'effectuer près de 40.000 voyages par mois, et de rejoindre les principaux lieux d'attraction de ce pôle urbain,

- une ligne urbaine desservant les communes des Andelys et de Frenelles-en-Vexin, connectée aux lignes régionales et irrigant les points majeurs du pôle,

- une ligne urbaine desservant les communes de Pacy-sur-Eure et de Ménilles pour les besoins en services, commerces et loisirs des habitants,

- une ligne régulière allant de Vernon à Ecos via Gasny,

- une navette touristique permettant de rejoindre Giverny depuis la gare de Vernon en saison.

Un schéma modes doux est prévu, permettant d'identifier l'existant (infrastructures mais aussi pratiques et animations) afin de définir une véritable politique « vélo » sur le territoire, ce mode de transport pouvant parfaitement venir en complément des transports en commun, notamment en milieu rural (« dernier kilomètre »).

D'autres projets participant au développement de la mobilité, l'accessibilité et les connexions peuvent être cités:

➢ Aux Andelys, la finalisation de l'aménagement de La Seine à Vélo et le projet de création d'une liaison douce pour relier le Petit Andely au Grand Andely ;
➢ A Pacy-sur-Eure, la création d'un pôle multimodal en cours, et le projet d'aménagement d'une voie verte sur les berges de l'Eure entre Pacy-sur-Eure et Ménilles, qui serait à relier à la future voie cyclable « véloroute de la vallée de l'Eure » (CD27) ;
➢ A Vernon, la requalification du boulevard urbain (Vernon et Saint-Marcel) ; la préfiguration d'un pôle multimodal autour de la gare ferroviaire de Vernon-Giverny (SNA).

5.1.4. Les orientations, dispositifs et outils en matière de transition écologique

Le Plan Climat Air Energie Territorial :
Le 28 septembre 2017, Seine Normandie Agglomération actait en Conseil communautaire son engagement à réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Relevant à l'origine d'une obligation règlementaire inscrite dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, SNA a toutefois souhaité saisir cette obligation pour en faire une opportunité : celle de pouvoir construire une feuille de route transversale en matière de développement durable pour le territoire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Après la réalisation en interne du diagnostic territorial, qui a notamment permis de consulter les habitants à travers une enquête en ligne (550 réponses), SNA s'est engagée dans un processus de concertation avec les différents acteurs de son territoire pour construire la stratégie et le plan d'actions du PCAET. Le processus de concertation a ainsi permis de réunir 150 acteurs du territoire à travers 8 ateliers de travail, et a également été l'occasion de lancer un tirage au sort pour mobiliser les habitants du territoire. Ce tirage au sort a été un véritable outil novateur sur le territoire en matière de concertation.

Le diagnostic et la concertation ont permis d'aboutir à la construction d'une stratégie reposant sur trois piliers fondamentaux :
- Territoire 100% énergies renouvelables ;
- Plan Alimentaire Territorial ;
- SN'Anim'actrice de son territoire.

Le territoire de SNA adopte ainsi son Plan Climat Air Energie Territorial le 17 décembre 2020.
Ces piliers traduisent la volonté de SNA d'engager une transition écologique ambitieuse et nécessaire. A l'heure du dérèglement climatique et des crises sociales, il est urgent d'agir pour lutter contre le réchauffement climatique, pour adapter les territoires aux effets irrémédiables du changement climatique et pour proposer aux habitants de vivre sur un territoire durable et exemplaire.
Ces trois piliers se composent concrètement par 33 actions opérationnelles, couvrant l'ensemble des sujets de la transition écologique et solidaire : santé, alimentation, mobilités, biodiversité, eau, énergie, éducation, déchets, etc.
Une durée de 6 ans est prévue pour atteindre, tous ensemble, habitants, communes, acteurs économiques, etc., les objectifs opérationnels fixés dans la stratégie territoriale.

Le Contrat de Transition Ecologique :
En parallèle du PCAET, SNA a souhaité répondre à l'appel du ministère de la transition écologique pour la construction d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE), en 2020 pour une durée de 4 ans. Les premières actions contenues dans ce contrat révisable annuellement seront autant de compléments opérationnels apportés aux 3 piliers du plan d'actions du PCAET. La grande participation des acteurs du territoire, à la fois dans le cadre de la construction du PCAET mais également lors de l'élaboration du CTE, permet de préjuger d'une mobilisation grandissante sur le territoire autour de la transition écologique et solidaire.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), signé le 21 décembre 2021 ;
Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les actions qui s'inscrivent dans le CRTE viseront à poursuivre et amplifier les démarches engagées en matière de transition écologique et énergétique, de cohésion sociale et territoriale et de redynamisation de l'économie locale. Les axes thématiques du CRTE sont donc définis pour répondre aux enjeux du projet de territoire et du PCAET de SNA.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du Contrat de plan État-région (CPER) se décline concrètement dans le territoire.

Il est également intéressant de préciser ici que l'animation **Natura 2000,** est reprise en main par SNA depuis 2021, pour les sites de la Vallée d'Epte et des Grottes du Mont Roberge.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.1.5. Les orientations, dispositifs et outils en matière d'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

La convention territoriale globale (CTG) :

Née du Contrat Enfance Jeunesse, la Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire donné.

La CTG facilite le rééquilibrage territorial des équipements permettant d'assurer un accès à tous à des services complets innovants et de qualité.

Cette démarche vise ainsi à :

- Définir un cadre politique de développement du territoire ;
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire ;
- Développer et adapter des équipements et services aux familles ;
- Optimiser des interventions des différents acteurs.

SNA, par la signature de la convention CTG s'engage, jusqu'au 31 décembre 2023, à soutenir et à optimiser le développement des services aux familles et la politique d'accueil des moins de 17 ans et ce, à travers 4 objectifs :

1 – Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle, et vie sociale ;

2 – Faciliter la relation parentale en accompagnant mieux les parents ;

3 – Accompagner les familles à améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;

4 – Créer des conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion sociale professionnelle de tous.

Le Guichet Numérique Unique :

L'agglomération s'est engagée dans le @administration, avec le développement de la desserte numérique et de ses usages sur la ville centre et l'ensemble du territoire.
Depuis le 3 janvier 2022, pour chaque démarche administrative - comme une pré-inscription à la crèche, une inscription en accueils de loisirs ou aux transports scolaires, une demande de raccordement à l'eau potable ou de permis de construire etc… Les habitants du territoire n'auront plus besoin de se rendre au siège de Seine Normandie Agglomération. Il existe désormais un téléservice en ligne, gratuit, simple, rapide et accessible 7j/7 et 24h/24 depuis tablette, ordinateur ou smartphone, il permet à chacun d'effectuer la quasi-totalité de ses démarches administratives en toute sécurité. Ce Guichet Numérique Unique est également mis à disposition des communes du territoire de SNA pour les démarches en ligne communales.

Des projets participent déjà à **l'attractivité culturelle** :

- A Vernon, le projet de création d'un cinéma sur les anciennes friches de la Papeterie ; la création d'un tiers-lieu sur le site de la manufacture des capucins sur l'ancienne caserne Fieschi,
- A Pacy-sur-Eure, le pôle culturel,
- Aux Andelys, le cinéma situé en centre-ville,

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.1.6 Le recensement des autres dispositifs contractuels ou programmes en cours

Le contrat de ville et de cohésion urbaine, visant les quartiers prioritaires des Boutardes et des Valmeux à Vernon 2015-2020, et son avenant 2021-2022 ;

La labellisation France Services de l'Espace Information et Médiation de SNA à Vernon, de la Maison de Services aux citoyens de Vexin-sur-Epte, de la Maison des Services et des Solidarités des Andelys et de l'Espace France Services de Pacy-sur-Eure, pour une durée de 3 ans ;

La labellisation Point Conseil Budget de l'Espace Information et Médiation de SNA à Vernon pour une durée de 3 ans ;

Le Contrat Local de Santé (CLS), mis en œuvre pour une durée de 5 ans, signé en mars 2022 par Seine Normandie Agglomération, l'Agence Régionale de Santé et le département de l'Eure, s'inscrit dans les objectifs du projet Régional de Santé et les orientations de la stratégie nationale de santé et, est en lien avec les politiques de santé régionale et départementale.
Ce contrat a pour principal objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en soutenant la coordination des actions engagées localement.
Le CLS de SNA a retenu 3 axes stratégiques : l'accès aux soins; la santé mentale à travers la mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale; la promotion de la santé tout au long de la vie.
Ces 3 axes stratégiques se déclinant en 9 fiches enjeux : Accès aux soins; promotion pour une santé mentale positive; formation sensibilisation des acteurs de terrain; réhabilitation psycho sociale; hygiène de vie des 0-25 ans; vie sexuelle et affective des 0-25 ans; éducation à la santé de la toute petite enfance au parcours scolaire; prévention des maladies chroniques, accompagnement du vieillissement des séniors.

Le territoire de SNA est par ailleurs impliqué dans des démarches contractuelles avec d'autres acteurs publics.
Ces contrats œuvrent également à la transition écologique et s'articulent avec le CRTE (Contrat de territoire eau et climat avec l'AESN, Programme 100% ENR signé avec la Région, Programme LEADER et Dispositif Axe urbain durable relevant des fonds européens…).

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.2. Les orientations stratégiques de Vernon et le projet de territoire de la commune de Vernon - ACV

Axe 1 ACV - l'habitat – bilan / objectifs

La ville dispose d'un tissu urbain, mixant patrimoine ancien et issu de la reconstruction, ne répondant plus aux attentes des usagers. Les logements anciens s'avèrent aujourd'hui vétustes, parfois même insalubres.
L'attractivité résidentielle du cœur de ville est un enjeu essentiel. La rénovation et le retour sur le marché d'une partie du parc de logements du centre-ville sont des objectifs prioritaires. La réhabilitation du parc privé et des copropriétés s'inscrit également dans la volonté plus globale de maitrise de l'étalement urbain, d'offres de logements à destination de l'ensemble des habitants, et notamment les jeunes adultes et les personnes âgées.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU de VERNON a permis de mettre en évidence plusieurs constats autour des problématiques de l'habitat du fonctionnement urbain et du patrimoine (Axe 4 ACV) :

- Une ville en pleine mutation à travers des restructurations d'anciennes friches, des réaménagements d'espaces urbains ;
- Une évolution démographique ralentie au cours des dernières années avec des déficits migratoires qui se sont creusés ;
- Une richesse architecturale, témoignant des différentes époques de construction et usages ;
- 61% des logements privés (environ 2300) présents dans le périmètre d'étude OPAH-RU ont été construits avant 1975, représentant un potentiel pour la rénovation énergétique ;
- Une vacance plus marquée dans le périmètre de l'OPAH-RU et une vacance structurelle plus importante (plus de la moitié de logements vacants depuis plus d'un an-359 logements) ;
- Un marché immobilier attractif, avec de nombreuses transactions liées à des appartements ;
- Une fonction locative affirmée particulièrement dans le cœur de ville et un marché locatif privé tendu (loyers élevés sur les petits logements…) ;
- Présence de petites copropriétés, dont certaines apparaissent dégradées.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 2 ACV - le développement économique et commercial – bilan / objectifs

Le diagnostic du SCoT confirme la place stratégique de la ville de VERNON, avec un appareil commercial de centre-ville développé et une offre diversifiée.
La zone de chalandise de VERNON est composée de 795 entreprises commerciales, dont 520 concentrées sur la commune (hôtel, restaurants, cafés, commerces d'hygiène et santé etc…).

Le diagnostic du SCoT souligne les projets menés pour dynamiser le développement commercial de la ville, avec notamment le plan façades, le développement du projet seine à vélo, la digitalisation du parcours touristique du centre-ville…

La ville de Vernon résiste à la désertification du centre-ville au profit des pôles commerciaux de périphérie.
Afin de préserver et renforcer son attractivité commerciale, enjeu majeur pour le développement équilibré de la commune et de son agglomération, la ville s'est engagée dans une importante programmation évènementielle (Vernon scintille, Vernon côté Seine, Foire de Vernon, Vernon Transat, Tour de France…)
La ville accompagne les commerçants, avec notamment l'emploi d'un manager de centre-ville et a voté en 2018 l'application d'une taxe sur les friches commerciales.

Ainsi depuis 2 ans, le taux de vacance est passé de 9,5% à 7%. La ville a retrouvé une attractivité auprès des entrepreneurs. L'application de la taxe sur les friches commerciales permet aujourd'hui de compter 8 locaux vacants en moins de la liste de départ.

Au total, on comptabilise 39 ouvertures depuis mars 2018, soit 2 ouvertures pour 1 fermeture.
Concernant le dispositif FISAC, ce sont 240 000 euros d'aides qui ont été versés à 37 commerçants pour leur modernisation. Le dispositif a été reconduit et devrait se poursuivre jusqu'en 2022.

Sur le plateau de l'espace, pôle emblématique de l'aéronautique et du spatial à Vernon, un vaste programme de reconversion permet d'apporter une nouvelle dynamique à ce site, en relançant l'activité économique, en développant l'offre sportive et de loisirs, dans un souci de gestion écoresponsable et de développement durable.

Le site de 70 hectares rassemble désormais une communauté d'entreprises de l'industrie du futur et des technologies de pointes. Aujourd'hui ce sont 50 entreprises installées, 3 pépins dans la pépinière, 25000m² rénovés, 400 emplois créés, et 400 étudiants formés par an. Le site, ce sont également 100 logements rénovés, 300 habitants, 600 adhérents au club sportif.

L'offre touristique repose essentiellement sur les lieux qui font le patrimoine historique et culturel local, dont notamment à Vernon le musée, le château de Bizy, le vieux moulin, la collégiale.
Le développement des activités nautiques et des infrastructures liées à la Seine dans la stratégie du territoire est souligné (redynamisation des bords de seine, quai croisière, pôle de loisirs fluvestres, base nautique des Tourelles, etc…)

Axe 3 ACV - l'accessibilité, la mobilité et les connexions – bilan / objectifs

La ville se développe d'année en année : croissance des activités économiques, émergence de nouveaux quartiers, résorption de friches, multiplication des évènements d'animation.
Tout ceci génère des flux de plus en plus nombreux : quotidiens internes à l'aire urbaine, navetteurs externes, déplacements occasionnels/évènementiels.
C'est pourquoi une étude mobilités entre les quartiers sera engagée afin de garantir une multimodalité dans les déplacements impératifs et une fluidité des divers mouvements.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 4 ACV - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine – bilan / objectifs

Les actions engagées des collectivités en matière de requalification des espaces publics, (boulevard urbain, berges de seine, plan façade, plan fontaine) participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Afin de poursuivre l'action de revitalisation, ces différentes opérations devront être poursuivies. Il s'agit du projet de reconversion de la friche de l'ancienne fonderie en un parc urbain innovant et durable, de la refonte des espaces publics de centre-ville (projet cœur de ville), de la restauration de la collégiale, édifice patrimoniale emblématique et touristique.

Axe 5 ACV – Fournir l'accès aux équipements et services publics – bilan / objectifs

Avec le projet d'e-administration, la généralisation de l'accès à la wifi, le jalonnement des parcours touristiques, la modernisation du centre-ville et les nombreux projets d'équipements mutualisés (sportifs, véhicules autonomes, tiers lieu, etc..), la ville et l'agglomération anticipent la ville de demain, et tendent à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.3. Les orientations stratégiques et les projets de territoires des communes PVD

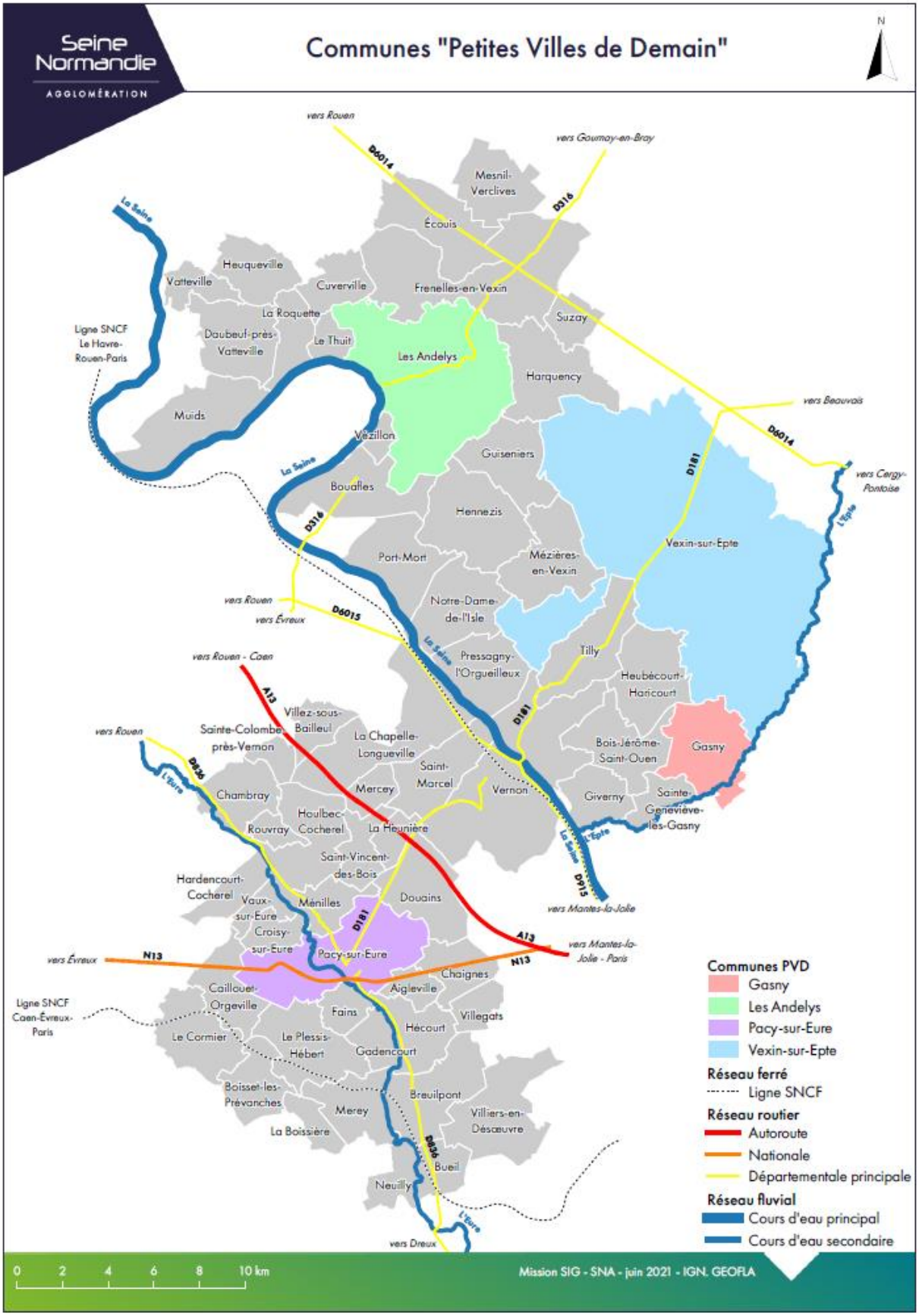

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.3.1 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'ORT pour la commune des Andelys

Les Andelys, deuxième pôle urbain de l'intercommunalité, compte parmi les plus grandes communes de l'Eure, au Sud du Vexin Normand, à moins de 100 km au nord-ouest de Paris et 40 km en amont de Rouen.
Comptant environ 8.070 habitants en 2019, la ville connaît une évolution démographique très ralentie depuis les années 2000, voire même en baisse. La répartition des classes d'âge met en évidence un vieillissement de la population à travers une nette progression des plus de 60 ans, qui représentaient 25,9% des habitants en 2018, même si les moins de 30 ans constituent une part importante, 37,2%, cette même année.
Le renouvellement de la population est principalement lié au solde naturel, la ville observant une baisse constante de son solde migratoire.

- **La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville**

	La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville
Forces et opportunités	Un pôle structurant dont le tissu urbain s'est renforcé au cours des années et qui est désormais dense au sein des deux principaux secteurs composant le centre-ville, accueillant à la fois du bâti ancien mais aussi une diversité de typologies architecturales témoignant des différentes époques de construction et usages et constituant un ensemble urbain de qualité Un parc de logements public / privé important à l'échelle de l'ensemble de la commune Des opportunités de reconversion de friches identifiées et engagées Le projet de réhabilitation d'un quartier (Levant) Des enjeux architecturaux et patrimoniaux forts, à intégrer Un PLU en cours de révision
Freins et vigilances	Un parc de logements marqué par une vacance structurelle importante dans le périmètre ORT La présence de logements inadaptés aux besoins des ménages (taille, accessibilité) notamment de type F1-F2 ; et d'un parc potentiellement indigne ou dégradé (dont présence de façades dégradées) Des situations de précarité énergétique avérées ou potentielles Un marché immobilier actif mais irrégulier et disparate selon le secteur, avec des transactions nombreuses et un prix de vente demeurant au-dessus de la moyenne départementale en partie lié aux grands logements ; Un marché locatif privé peu tendu hormis sur les petits logements dont les loyers restent élevés Quelques copropriétés fragiles ou potentiellement fragiles

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Enjeux / objectifs	➢ Poursuivre la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance afin de limiter, notamment, l'étalement urbain ➢ Réduire la vacance structurelle et intervenir sur les situations bloquées d'habitat très dégradé pour favoriser le renouvellement urbain ➢ Préserver les immeubles et façades de caractère ➢ Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ➢ Améliorer les performances thermiques des logements afin de lutter contre la précarité énergétique ➢ Adapter l'offre de logements aux besoins actuels et intergénérationnels ➢ Favoriser la mise aux normes et l'adaptation des logements ➢ Accompagner les copropriétés dans leur structuration et surveiller les plus fragiles ➢ Permettre la requalification de certains secteurs de la commune, en pensant à un réaménagement d'ensemble et en réinvestissant notamment les friches industrielles ➢ Concourir au renforcement de l'attractivité de la commune en fluidifiant le parcours résidentiel
Actions	Axe 1.1 : mise en œuvre de l'OPAH-RU Axe 1.2 : reconversion et requalification des friches Axe 1.3 : reconfiguration du quartier du Levant Axe 1.4 : soutien aux projets d'habitat inclusif

➢ **Le développement économique et commercial**

	Le développement économique et commercial
Forces et opportunités	La présence d'entreprises majeures pour le territoire La mise en place dès 2016 d'une politique de soutien aux commerçants : dispositif FISAC Un périmètre de préemption commercial existant et une protection des commerces inscrite au PLU Un centre-ville commerçant dynamique et un marché hebdomadaire attractif ; une offre de proximité commerciale de proximité dense et relativement complète ; des conditions de commercialité favorables L'amélioration des conditions d'accueil des touristes avec le déplacement du Bureau d'Information Touristique au petit Andely Le site Château-Gaillard, atout majeur de la commune, inscrit dans le cluster médiéval de la Région ; le développement de l'offre d'animations sur le Château-Gaillard dès 2015 Un fort potentiel de développement touristique à entrevoir en lien avec le développement puis la mise en tourisme de La Seine à Vélo Un développement continu du tourisme fluvial ; L'amélioration des conditions d'accueil des croisiéristes avec la rénovation du quai croisière
Freins et vigilances	Une offre commerciale qui doit s'adapter : une diversité commerciale qui pourrait être amplifiée, notamment en matière alimentaire, afin de développer la zone de chalandise

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

	L'absence de certaines activités commerciales, notamment sur le marché hebdomadaire et au petit Andely Une zone d'activités excentrée, sans identité et peu desservie Un manque de cohérence commerciale entre les 3 pôles ; et le manque d'un liant entre le Petit et le Grand Andely Des flux touristiques importants, mais qui profitent essentiellement au Petit Andely, du fait d'un captage insuffisant des croisiéristes Une absence de connexion entre les différents sites touristiques
Enjeux / objectifs	➢ Renforcer l'attractivité commerciale en appuyant la cohérence urbaine entre les pôles ➢ Renforcer les principales polarités commerciales ➢ Amplifier les motifs de venue en centre-ville ➢ Capter le potentiel touristique en développement (notamment fluvial et Seine à Vélo) et répartir les flux ➢ Faire de Château-Gaillard, le site majeur de la Normandie médiévale
Actions	Axe 2.1 : mise en œuvre du FISAC Axe 2.2 : définition et mise en œuvre de la stratégie de dynamisation commerciale Axe 2.3 : valorisation touristique de Château-Gaillard Axe 2.4 : aménagement / extension d'une véloroute : La Seine à Vélo Axe 2.5 : développement du tourisme fluvial, optimiser et étendre les quais croisière

➢ **L'accessibilité, les mobilités et connexions**

	L'accessibilité, les mobilités et connexions
Forces et opportunités	La création d'une offre de transport intra-muros « City-bus » devenue SN'GO « ligne 8 » ; permettant le désenclavement relatif des hameaux La mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques avec le SIEGE 27 Des possibilités de création d'une véritable liaison douce, structurante entre le petit Andelys et les quartiers EST, en lien avec La Seine à Vélo Un plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux sur 9 ans, en cours
Freins et vigilances	L'absence d'infrastructure ferroviaire et autoroutière à proximité Un covoiturage peu développé et des pratiques et modes de vie globalement organisés localement autour de la voiture individuelle Une mobilité intra et extra muros encore insuffisante L'absence de liaison et de mobilité douce marquée Une voirie vieillissante et pas toujours adaptée, y compris à la circulation douce

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

	Des dysfonctionnements et des nuisances persistants (flux automobiles, signalétique) Un réseau viaire qui, au Petit Andely (rue Philippe Auguste, rue Gilles Nicole), s'avère parfois peu adapté aux circulations et à leur partage (rues très étroites)
Enjeux / objectifs	➢ Créer un « pont » entre le Petit et le Grand Andely afin de combler la fracture territoriale existante ➢ Inscrire la commune dans une démarche davantage environnementale en favorisant les modes doux ➢ Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun intra-muros et en lien avec les différentes lignes départementales, régionales, et ferroviaires
Actions	Axe 3.1 : création d'une liaison douce puis mise en valeur des espaces naturels structurants, réaménagement paysager des liaisons douces Axe 3.2 : mise en place d'une signalétique d'information locale et touristique

➢ **La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine**

	La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
Forces et opportunités	Un patrimoine remarquable offrant un cadre de vie exceptionnel Une opération de réaménagement et de mise en valeur de la Place Nicolas Poussin et du cœur de Ville La mise en sécurité de la collégiale Notre-Dame et le lancement d'un PPI de restauration de l'édifice sur 5 ans Un patrimoine historique riche et diversifié (nombreux monuments et édifices classés), susceptible d'être davantage valorisé et mis « en tourisme » Des places (Poussin et St Sauveur) qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre et le fonctionnement urbain Château-Gaillard : un grand site classé national, marquant l'une des plus belles boucles de la Seine
Freins et vigilances	Des entrées de ville à qualifier Des éléments remarquables qui gagneraient en visibilité et en lisibilité (canaux, reliquats d'anciens murs d'enceinte, lavoir…) Des façades à forte valeur patrimoniale qui, pour certaines, sont en mauvais état

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Enjeux / objectifs	➢ Requalifier les espaces publics en aménageant et en valorisant les places qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre et le fonctionnement urbain (place Poussin, place Saint-Sauveur) ➢ Exploiter le potentiel de valorisation des patrimoines pour renforcer l'attractivité de la commune
Actions	Axe 4.1 : protection, sécurisation et valorisation des patrimoines remarquables Axe 4.2, fiche projet : requalification du Petit Andely

➢ **L'accès aux équipements et services publics**

	L'accès aux équipements et services publics
Forces et opportunités	Un bon niveau d'équipements et de services à l'échelle du centre-ville ou dans sa proximité immédiate (commerces, écoles, collège, hôpital, autres services publics…) et la perspective de leur développement La réhabilitation totale du cinéma « Le Palace » (2014-2018), qui rayonne sur un périmètre assez large, et qui participe sans aucun doute à renforcer l'attractivité du centre-ville, et plus généralement du territoire La réalisation d'un city-stade en contrebas du quartier du Levant L'amélioration de la performance énergétique engagée pour certains bâtiments scolaires L'amélioration des dispositifs de sécurité des équipements sportifs et scolaires
Freins et vigilances	Une offre de services et d'équipements insuffisante dans le domaine de la culture Une offre de santé à développer Des équipements, de manière générale, vieillissants Une couverture numérique présente de manière inégale sur le territoire
Enjeux / objectifs	➢ Améliorer l'attractivité du territoire par la rénovation et la création d'équipements publics, notamment en centre-ville ➢ Développer l'offre culturelle et artistique sur le territoire à travers la création d'un équipement adapté en centre-ville ➢ Doter la Commune d'un nouvel équipement sportif à vocation mixte (gymnase et piscine) adapté à la pratique des scolaires ➢ Améliorer la performance énergétique des équipements publics, notamment à l'occasion des réhabilitations projetées ➢ Concourir au renforcement de l'offre et de l'accès aux soins
Actions	Axe 5.1 : création d'un pôle de l'enfance (rapprochement des écoles Debré – Blanchard) Axe 5.2 : création d'un nouvel équipement sportif Axe 5.3 : création d'une maison de santé pluridisciplinaire Axe 5.4 : adaptation de la résidence autonomie aux nouveaux besoins des résidents Axe 5.5 : déploiement de l'Espace France Services Axe 5.6 : création d'un pôle culturel Axe 5.7 : reconstruction de l'EHPAD certifié HQE

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.3.2 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'ORT pour Gasny

Située à la confluence de plusieurs vallées, porte d'entrée Est du territoire, la ville de Gasny s'affirme aujourd'hui comme une centralité du territoire de SNA, avec son offre de services, d'équipements, ses quelques vingt-deux commerces en activité en centre-ville, sa polarité commerciale en périphérie et cinquante associations culturelles et sportives.

Depuis 2000, une croissance douce et régulière de la population est observable, pour atteindre 3065 habitants en 2018, notamment grâce à un solde naturel positif.

- **La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville**

	La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville
Forces et opportunités	Une centralité aux portes de la Normandie sous influence francilienne, à proximité de Vernon, pôle du quotidien Une pression foncière à canaliser PLU en cours de révision
Freins et vigilances	Un marché locatif très tendu, particulièrement sur les petites et moyennes surfaces L'inadaptation des logements aux évolutions des profils des ménages
Enjeux / objectifs	➢ Créer et adapter une offre de logements aux besoins actuels et intergénérationnels ➢ Améliorer les performances thermiques des logements afin de lutter contre la précarité énergétique ➢ Observer et prévenir la vacance résidentielle ➢ Observer et prévenir l'apparition de friches industrielles et commerciales
Actions	Axe 1.1 : mise en œuvre de l'OPAH Axe 1.2 : Accompagnement des projets et des opérations d'habitat et d'aménagement Axe 1.3 : soutien aux projets d'habitat inclusif Axe 1.4 : régularisation du quartier des Soranges Axe 1.5 fiche projet : reconversion des friches

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

➢ Le développement économique et commercial

	Le développement économique et commercial
Forces et opportunités	Un véritable pôle d'emploi pour SNA Des exploitations agricoles fiables et pérennes Des éléments précisés par la mission « Shop'in » réalisée par le cabinet Bérénice et financée par la Banque des Territoires : la présence de commerces de proximité structurants ; des commerces de bouche de qualité ; des espaces de stationnement satisfaisants La valorisation du marché hebdomadaire Un potentiel de développement lié au tourisme, aux loisirs et à la culture
Freins et vigilances	Un manque de diversité commerciale (avec une forte représentation des services) L'évolution de la vacance commerciale à surveiller Un manque de lisibilité du parcours commercial
Enjeux / objectifs	➢ Conforter Gasny sur la politique de la création d'emplois ➢ Renforcer le dynamisme commercial du centre-ville ➢ Renforcer l'attractivité de la commune par le développement du tourisme, des loisirs et de la culture
Actions	Axe 2.1 : mise en œuvre du FISAC Axe 2.2 : définition et mise en œuvre de la stratégie de dynamisation commerciale Axe 2.3 : extension de la ZAC de Toisy Axe 2.4, fiche projet : développement tourisme, loisirs et culture

➢ L'accessibilité, les mobilités et connexions

	L'accessibilité, les mobilités et connexions
Forces et opportunités	Un plan de circulation établi et mis en œuvre, intégrant les modes doux La réalisation de travaux rue de Vernon, depuis la rue Pasteur jusqu'au rond-point de la Sergenterie, avec la création de places de stationnements et de trottoirs accessibles
Freins et vigilances	Une forte dépendance à la voiture Une signalétique à renforcer Des aires de co-voiturage éloignées

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Enjeux / objectifs	➢ Poursuivre la mise en œuvre du plan de circulation et le développement des modes doux afin de réduire la place de la voiture, d'inciter les modes actifs au quotidien et de sécuriser les points noirs de circulation
Actions	Axe 3.1 : mise en œuvre du plan de circulation Axe 3.2 : développement des modes doux Axe 3.3 : sécurisation de la voirie Axe 3.4 : mise en place de la signalétique d'Information Locale

➢ **La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine**

	La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
Forces et opportunités	Opportunité de mettre en valeur les atouts patrimoniaux de la commune par le projet de réaménagement du centre-ville
Freins et vigilances	Veiller à préserver les ressources naturelles
Enjeux / objectifs	➢ Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et paysagères
Actions	Axe 4.1 : réaménagement du centre-ville

➢ **L'accès aux équipements et services publics**

	L'accès aux équipements et services publics
Forces et opportunités	De nombreux équipements et services publics de qualité, qui répondent au besoin du quotidien, et regroupés dans un périmètre resserré Les travaux de réhabilitation énergétique et d'accessibilité de l'espace Edmond Lemoine, dans le cadre du décret tertiaire L'étude de faisabilité pour le projet de Chaudière biomasse, pour desservir les bâtiments publics dans un rayon de 150 mètres (Mairie, écoles, salle des fêtes, stade…)
Freins et vigilances	Accueil de la fibre optique
Enjeux / objectifs	➢ Maintenir la qualité des services et des équipements structurants ➢ Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics
Actions	Axe 5.1 : rénovation énergétique des bâtiments publics Axe 5.2, fiche projet : création d'une cuisine centrale

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.3.3 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'OPAH pour Pacy-sur-Eure

Pacy-sur-Eure est le 3ème pôle urbain et commercial de SNA, et le 4ème en nombre d'habitants.

La commune comptait 5.069 habitants sur la commune en 2018. Une baisse démographique régulière s'observe depuis 2006, tandis que le profil des ménages évolue et se caractérise notamment par une augmentation des familles monoparentales et un vieillissement de la population. A travers les cinq axes de la présente Convention, les orientations du projet urbain devront permettre à Pacy-sur-Eure de conserver l'image d'une ville dynamique où il fait bon vivre.

- **La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville**

	La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville
Forces et opportunités	Un centre-ville dense et un front bâti continu Une commune attractive pour les familles et les personnes âgées, et une forte demande de logements, notamment privés Des opérations de diversification de l'offre de logements en centre-ville
Freins et vigilances	Le parc de logement présente une vacance importante dans les logements privés, notamment aux étages des commerces le long de la rue principale. Ce parc est ancien (49.1% des logements construits avant 1971) et peut sembler peu attractifs pour les familles L'offre en locatif social est à consolider ; elle est toutefois importante dans le secteur privé, mais elle reste chère et de moyenne qualité Un foncier qui se raréfie / la perception d'une forte densification Projet de révision (ou de nouveau) du PLU
Enjeux / objectifs	➢ Améliorer le parc de logements anciens qui présente actuellement des loyers élevés pour favoriser l'installation de nouveaux ménages et habitants afin de redynamiser la démographie communale et permettre des loyers encadrés et abordables ➢ Réinvestir les logements vacants ➢ Accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de réhabilitation / rénovation de logements anciens ➢ Diversifier l'offre de logements et créer une offre attractive pour attirer de nouveaux habitants
Actions	Axe 1.1 : mise en œuvre de l'OPAH Axe 1.2 : valorisation du dispositif Denormandie Axe 1.3, fiche projet : reconversion des friches

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

- **Le développement économique et commercial**

	Le développement économique et commercial
Forces et opportunités	Un pôle local en matière d'emplois Une forte densité et une bonne attractivité commerciale La réalisation d'un diagnostic flash par la CCI
Freins et vigilances	Veiller au maintien du dynamisme du marché hebdomadaire
Enjeux / objectifs	➢ Maintenir et conforter l'attractivité commerciale en centre-ville dans le temps (notamment en créant, dans la mesure du possible, des places de stationnement à proximité du centre-ville) ➢ S'appuyer sur le diagnostic flash réalisé par la CCI pour définir la stratégie communale en matière de commerce ➢ Geler les extensions éventuelles des grandes surfaces commerciales
Actions	Axe 1.2 : dispositif FISAC

- **L'accessibilité, les mobilités et connexions**

	L'accessibilité, les mobilités et connexions
Forces et opportunités	Réalisation de nombreux aménagements de sécurité Aménagement de la gare touristique en 2017, avec l'installation d'un Bureau d'Information Touristique de l'Office de Tourisme communautaire Réflexions en cours questionnant la stratégie globale de stationnement, la mutualisation des points de stockage et de livraison
Freins et vigilances	Un trafic routier chargé dans la rue principale et peu de recours aux modes doux Peu de foncier disponible pour agir sur le stationnement et les circulations douces
Enjeux / objectifs	➢ Assurer la bonne maitrise de la gestion des flux de circulation ➢ Développer les modes de déplacement alternatifs
Actions	Axe 3.1 : création d'un pôle multimodal

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

➢ La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine

	La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
Forces et opportunités	La présence d'un patrimoine historique qualitatif Acquisition de l'étang Taron en 2016 et réalisation des premiers aménagements
Freins et vigilances	Des espaces publics centraux à réaménager Un patrimoine à valoriser davantage
Enjeux / objectifs	➢ Créer en cœur de ville, de nouveaux espaces publics de qualité afin de proposer de nouveaux lieux de vie et concourront à renforcer la qualité de vie des habitants
Actions	Axe 4.1 : réaménagement de la place de la mairie Axe 4.2 : réaménagement de la place des Déportés Axe 4.3 : poursuite des aménagements de l'étang Taron et des berges de l'Eure, en préservant la ressource

➢ L'accès aux équipements et services publics

	L'accès aux équipements et services publics
Forces et opportunités	Un vrai pôle local en termes d'équipements publics (pôle culturel intercommunal avec notamment une médiathèque, un collège, une piscine, un important complexe sportif, etc…) et de services (dont l'ouverture récente de l'Espace France Services), qui rayonne sur les secteurs environnants Un fort tissu associatif, dense et dynamique La création de locaux dédiés à l'accueil des professionnels paramédicaux affichant un bon taux d'occupation ; la présence de laboratoires et de pharmacies ; et l'aménagement de locaux pour l'accueil des médecins généralistes Une bonne couverture numérique La construction d'une nouvelle gendarmerie et la mise en place de la vidéosurveillance Création d'un Espace France Services en 2022
Freins et vigilances	Vigilance face aux manques de médecins généralistes Peu d'équipement pour les jeunes (12 – 18 ans) en autonomie

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Enjeux / objectifs	➢ Améliorer l'offre de soin en favorisant l'installation de médecins généralistes ➢ Améliorer la qualité de vie en restructurant certains espaces publics ➢ Poursuivre l'amélioration de l'accès aux services publics
Actions	Axe 5.1 : soutien à l'installation des médecins généralistes Axe 5.2 : poursuite de l'aménagement de l'espace d'activités médicales communales Axe 5.3 : déploiement de l'Espace France services Axe 5.4, fiche projet : reconstruction des vestiaires du stade Axe 5.5 : création d'un terrain multisports et d'un skate-park Axe 5.6 : modernisation du CHAG

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5.3.4 Synthèse du diagnostic, des enjeux / objectifs et du programme d'actions de l'OPAH pour Vexin-sur-Epte

La commune de Vexin-sur-Epte, au Nord-Est du département de l'Eure, doit sa particularité à son origine, issue du regroupement en 2016 de 14 villages. Elle tire son nom de la région du Vexin Normand et de sa proximité avec la rivière Epte.

Alors même que le territoire se situe à proximité immédiate de l'Île de France et du département de l'Oise, la commune conserve son caractère rural (territoire très étendu géographiquement, composé de vallées et plateaux). Elle compte 6.088 habitants au 1er janvier 2022, et connait une douce croissance démographique.

- **La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville**

	La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville
Forces et opportunités	Un taux de vacance résidentielle faible (mais variable en fonction des villages) et un dynamisme des flux résidentiels Une position géographique attractive et un cadre de vie qualitatif Une commune attractive pour les familles L'élaboration d'une stratégie foncière afin de valoriser et d'optimiser le patrimoine communal Un PLU en cours d'élaboration
Freins et vigilances	Des logements peu adaptés aux nouveaux profils des ménages Malgré l'exonération actuelle, objectif de tendre vers les obligations de la loi SRU en matière de logements sociaux
Enjeux / objectifs	➢ Pérenniser l'attractivité et la vitalité de la commune ➢ Mener ou susciter des opérations d'aménagement (notamment par le PLU) permettant la construction de nouveaux logements dans un souci de garantir un parcours résidentiel sur la commune à toutes les situations et les âges, en lien avec la définition de la stratégie foncière ➢ Favoriser l'urbanisation prioritairement dans les villages bénéficiant de services, en favorisant les interconnexions et les liaisons douces ➢ Accompagner le renouvellement urbain des villages par la valorisation des friches ➢ Observer et prévenir la vacance résidentielle ➢ Augmenter l'offre locative, notamment adaptée aux jeunes et aux séniors ➢ Tendre vers le zéro artificialisation en organisant des compensations à l'échelle du territoire
Actions	Axe 1.1 : mise en œuvre de l'OPAH Axe 1.2 : élaboration de la stratégie foncière Axe 1.3, fiche projet : soutien à la mise en œuvre des projets d'habitats inclusifs Axe 1.4, fiche projet : accompagner l'émergence d'un éco-quartier

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

➢ Le développement économique et commercial

	Le développement économique et commercial
Forces et opportunités	Un environnement dominé par l'agriculture avec sur le plateau la présence de cultures industrielles (betteraves sucrières, pommes de terre, lin…) et en vallée des cultures céréalières, des prairies Des petites polarités commerciales qui répondent aux achats essentiels du quotidien Leviers réels constatés de maintien et de renforcement des commerces par l'étude Shop'in et les partenaires Un réseau de producteurs locaux dynamique Des offres en matière de tourisme et de loisirs: la proximité d'axes cyclo-touristiques structurants, la présence de gîtes communaux, d'hébergements et de restauration, de nombreux chemins pour la pratique de la randonnée et pour développer le canoë-kayak, des patrimoines de qualité maillant le territoire
Freins et vigilances	Une faible concentration de l'emploi sur le territoire communal Une dynamique commerciale à renforcer et une cohérence territoriale à établir
Enjeux / objectifs	➢ Maintenir une attractivité économique, dans un objectif de rayonnement ➢ Soutenir l'économie locale, notamment agricole ➢ Des projets structurants, notamment à Ecos, Fourges et Tourny, qui pourraient contribuer à renforcer les polarités commerciales ➢ Dynamiser les cœurs marchands ➢ Amplifier les motifs de venue et renforcer l'attractivité commerciale ➢ Conforter les circuits-courts ➢ Accompagner le développement du tourisme et des loisirs
Actions	Axe 2.1 : dispositif FISAC Axe 2.2 : définition et mise en œuvre de la stratégie commerce Axe 2.3 : accompagnement du développement touristique Axe 2.4, fiche projet : soutien aux projets d'Economie Sociale et Solidaire

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

➢ L'accessibilité, les mobilités et connexions

	L'accessibilité, les mobilités et connexions
Forces et opportunités	Desservie sur un axe nord / sud par la RD 181, facilitant son accessibilité, la commune dispose d'une bonne desserte routière Sa liaison avec les autres pôles, représente un enjeu notable Des lignes de bus permettent de relier les principales villes aux alentours Le territoire est en partie desservi par la voie verte
Freins et vigilances	Une forte dépendance des ménages à l'utilisation de la voiture, notamment dans les migrations pendulaires Des aménagements pour les modes de déplacements doux encore peu présents Une signalétique à harmoniser
Enjeux / objectifs	➢ Soutenir les connexions pertinentes pour la reconquête des centralités ➢ Développer la mobilité douce ➢ Soutenir les liaisons douces et actives dans les projets d'aménagements
Actions	Axe 3.1 : développement des mobilités douces, notamment connexion de la voie verte avec la place de Fourges Axe 3.2, fiche projet : émergence de projets en faveur des mobilités en milieu rural

➢ La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine

	La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
Forces et opportunités	Réalisation d'études sur le patrimoine foncier communal et son optimisation Un patrimoine riche (137 bâtiments) qui offre des possibilités de reconversion en logements ou en commerces Un patrimoine réparti sur l'ensemble de la commune qui permet la définition d'un projet à l'échelle du territoire
Freins et vigilances	Un patrimoine qui nécessite des interventions techniques d'entretien et de travaux qui pèsent dans le budget de la commune Un patrimoine religieux conséquent dont la préservation et l'entretien sont à optimiser

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

	Des évolutions des normes réglementaires conditionnant la location et induisant des travaux de restructuration énergétiques importants
Enjeux / objectifs	➢ Entretenir un patrimoine communal adapté aux besoins communaux ➢ Initier la transition énergétique des bâtiments les plus consommateurs ➢ Dynamiser la commune en alimentant l'offre résidentielle et commerciale ➢ Assurer des ressources financières ponctuelles et pérennes en cédant les bâtiments qui ne présentent pas d'intérêt pour la commune ➢ Bien gérer les deniers publics et réaliser des économies, notamment en résorbant les passoires énergétiques
Actions	Axe 4.1 : réaménagement et dynamisation du centre-bourg d'Ecos Axe 4.2 : groupe scolaire d'Ecos Axe 4.3 : maintien du dynamisme du centre-bourg de Tourny Axe 4.4 : aménagement du secteur de la place du moulin de Fourges et mobilités dans le village Axe 4.5 : mise en œuvre de la stratégie foncière Axe 4.6 : implantation d'un lieu culturel au sein d'un bâtiment communal de caractère Axe 4.7 : valorisation du patrimoine : développement de projets innovants et structurants

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

➢ L'accès aux équipements et services publics

	L'accès aux équipements et services publics
Forces et opportunités	La présence d'un Espace France Services à Ecos, et son antenne à Tourny Des équipements culturels et sportifs structurants : la médiathèque de Tourny et le réseau des bibliothèques ; le gymnase de Tourny Des équipements scolaires maillants le territoire, dont le groupe scolaire de Tourny et le projet à Ecos Un tissu associatif dense Le développement de la couverture numérique et l'arrivée du conseiller numérique
Freins et vigilances	Réussir à toucher l'ensemble du territoire qui est éclaté Difficulté à installer des professionnels de santé
Enjeux / objectifs	➢ Connecter le territoire avec le déploiement de la fibre ➢ Favoriser l'initiative locale et le lien social ➢ Conforter et favoriser l'installation de nouveaux services ➢ Promouvoir la culture sur le territoire communal ➢ Encourager la transition énergétique des bâtiments publics ➢ Simplifier, faciliter et accompagner les démarches administratives
Actions	Axe 5.1 : déploiement de l'Espace France Services Axe 5.2 : soutien à l'installation des professionnels de santé Axe 5.3 : émergence d'un Tiers-lieu Axe 5.4 : étude du patrimoine bâti en vue d'en réduire les coûts et l'empreinte carbone Axe 5.5 : sécurité de la population Axe 5.6 fiche projet : vers des écoles promotrices de Développement Durable

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Article 6 – Les plans d'actions des communes ORT – ACV - PVD

Les plans d'actions sont la traduction du projet de territoire de chaque commune, en lien avec celui de SNA et des acteurs territoriaux.

Ces documents évolutifs consistent en la compilation des fiches actions validées par le comité de pilotage de secteur de chaque commune et éventuellement de la liste des projets en maturation.

Les évolutions des plans d'actions sont rapportées au fil de l'eau au comité de pilotage de l'ORT SNA, sans nécessité d'avenant à la présente convention.

Puis, ils sont transmis annuellement à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

6.1. Les actions

Les 23 actions du programme ACV de la ville de VERNON sont décrites dans des fiches action spécifiques et précisées dans ce cadre, en annexe ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de SNA.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action spécifiques à chaque commune et précisées dans ce cadre, en annexe ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de SNA.

Modalités d'inscription des actions dans la convention cadre ORT

L'inscription formelle des actions dans le programme ACV de la commune de Vernon est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD de chaque commune est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comités de pilotage de secteur communaux, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

L'ajout de nouvelle fiche action ou les évolutions des fiches actions sont validés par le comité de pilotage de secteur de la commune maitre d'ouvrage, et rapportés au fil de l'eau au comité de pilotage ORT SNA, sans nécessité d'avenant à la présente convention.

Le préfet peut saisir autant que de besoin l'ANCT (direction du programme) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée, au besoin en fin d'année, en comité de pilotage ORT SNA, et transmise à l'ANCT (direction du programme).

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

6.2. Les projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, peuvent être listés en annexe du plan d'action. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors des comités de pilotage de secteur communaux, ultérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 3. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage de secteur communaux, sans nécessité d'avenant et rapportées au comité de pilotage ORT SNA.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

6.3. Les tableaux de synthèse des plans d'actions ORT communaux

6.3.1 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Vernon (issu de l'avenant 1 à la convention ACV, phase déploiement)

Réf.fiche	axe	Description succincte
1	2.3, 4 et 5	**Projet de réaménagement et de transformation du centre-ville.** Opération majeure des prochaines années, Vernon fait de ce projet la pierre angulaire de son action de restauration de l'attractivité de son centre-ville. La première tranche combinera des travaux de requalification d'une artère commerciale traversante, du parvis historique collégiale/Hôtel de ville et de la place de Paris, avec l'aménagement d'un pôle de mobilité inscrit dans le projet de réaménagement des friches fonderie/papeterie. L'idée est d'entamer la mutation du cœur de ville par une action simultanée sur deux des sites stratégiques, afin de démultiplier l'effet d'entrainement.
2	1	**OPAH RU périmètre ORT de VERNON** : Renforcer l'aide à la mise à niveau du parc de logs. privés ; favoriser l'arrivée de nouveaux occupants ; remise sur le marché de nouveaux logements locatifs ; traitement l'habitat dégradé et délaissé sur des secteurs stratégiques en lien avec le projet de requalification urbaine : objectifs globaux de 110 logements. Pour l'année 2020, SNA abonde les dispositifs financiers de l'Anah et des partenaires, sur les volets amélioration performance thermique, adaptation des logements, mise aux normes, lutte contre la vacance et l'habitat dégradé ; la ville abondant sur le volet lutte contre la vacance et l'habitat dégradé.
3	1	**Maison de l'habitat** : L'objectif du dispositif est d'être une porte d'entrée unique pour les administrés et de leur proposer une plate-forme complète de services les accompagnant dans leur parcours de rénovation et/ou réhabilitation du logement. Le dispositif permettra d'obtenir les renseignements sur l'ensemble des dispositifs d'aides mobilisables, une assistance technique complète, un dispositif financier permettant l'avance des aides et l'obtention de prêts garantis pré-négociés.
4	Trans.	**Technicien sobriété énergétique** Sensibiliser à une sobriété globale en matière de consommation d'énergie en s'appuyant sur la mission sobriété énergétique de SNA - Mettre en place une mission d'accompagnement des acteurs et habitants du territoire - Développer une culture commune autour du développement durable

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

5	1/2/3	**Plan façade :** action participant à l'embellissement du cadre architectural. L'opération donne lieu au versement de subventions. Elle s'organise en plusieurs temps : avec une phase incitative (20% des travaux dans la limite d'une dépense de 10 000€) et une phase injonctive (15% des travaux dans la limite d'une dépense de 10 000€) Définition d'une zone prioritaire, regroupant les rues commerçantes et touristiques, une seconde zone qui se concentre autour des espaces prioritaires.
6	2	**FISAC :** Les commerçants, artisans et prestataires de services, sédentaires ou ambulants, qui souhaitent créer, maintenir, moderniser, adapter ou transmettre une entreprise de proximité peuvent demander des aides financières au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.
7	2/4	**Video protection** : La ville de Vernon s'est engagée résolument à mener des actions pour assurer aux habitants le droit à la tranquillité et la sécurité. Le système sera étendu sur onze secteurs du centre-ville de VERNON. A l'horizon 2020, un total de 50 caméras sont prévues dans les rues de Vernon.
8	3	**Pôle gare de Vernon** : Les secteurs de gare sont aujourd'hui considérés comme les sites stratégiques pour le renouvellement urbain, au-delà de leur rôle essentiel de pôles multimodaux. La conception et la mise en œuvre de projets urbains sur ces espaces à enjeux s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement durable (accessibilité aux TC, mixité des fonctions, intensification urbaine, lutte contre l'étalement urbain, etc.). Dans ce contexte, la Ville de Vernon et SNA sont accompagnés par l'EPFN et la Région pour la conception d'un projet urbain adapté à ce quartier gare.
9	3 et 4	**Berges de Seine, phase 2** : L'objectif du projet est de structurer un ensemble paysager cohérent sur l'ensemble du linéaire des berges de la Seine afin de scénariser les vues sur la rive droite du fleuve et de créer des lieux dédiés à la promenade, à la découverte, aux activités de loisirs et à la culture. Les aménagements permettront une réappropriation des berges de Seine par la population
10	3/4/5	**Quais croisières:** Pour répondre à la demande croissante et mettre l'escale de Vernon au cœur du développement du tourisme fluvial, SNA porte le projet d'optimiser son quai actuel pour l'adapter davantage à la demande de services et aux besoins ; et de créer un nouveau quai supplémentaire.
11	3/4	**RD5 :** le réaménagement de la RD 5 participera à la mise en valeur de l'entrée de ville, à la sécurisation des usages, réduction de la vitesse, l'amélioration des circulations douces, touristiques et sportives. Le projet comprendra la création d'aires de stationnement dédiées aux installations sportives de la ville

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

12	3 et transversal	**Nimfea** (navette innovante modulaire du futur expérimental et autonome) : l'objectif du projet est de faire de SNA un territoire d'expérimentation pour faire avancer cette technologie d'avenir pour la mobilité rurale comme urbaine. Un véhicule sans conducteur expérimentera la circulation en milieu dense, l'insertion dans des carrefours complexes, et la circulation sur route départementale en ralliant la gare de Vernon-Giverny à Giverny.
13	4 et 5	**Restauration collégiale Notre Dame** : monument historique, considéré comme l'un des plus beaux spécimens de l'architecture médiévale en France,
14	4	**Plan fontaines** : Les fontaines et l'eau font partie intégrante de l'histoire de Vernon. Pour assurer un développement urbain harmonieux, le plan fontaines vise à remettre en état les fontaines historiques de la ville et d'en installer de nouvelles dans les quartiers. Le plan a débuté en 2016 avec la Place de Paris, pour 490 000 euros, la fontaine du square Pierre Nicolas en 2017 et 2018 et le jardin des arts pour
15	4 et 5	**Maison Bonnard** : Etude de faisabilité. Le projet de création, de développement de la Maison Bonnard et sa mise en tourisme à moyen terme est à penser et imaginer en connexion avec la Seine à vélo mais aussi la Maison et les jardins de Monet, le MDIG, le Musée de Vernon, Château-Gaillard etc.
16	4 et 5	**Restructuration du musée de Vernon** : confortement de l'activité muséographique L'accueil du musée étant mutualisé avec l'Office de Tourisme Communautaire, ce bâtiment est le point de rencontre touristique de la ville. La réhabilitation du musée permettra une mise aux normes des conditions de présentation et de conservation des collections, indispensable au maintien d'une programmation d'expositions ambitieuse. Elle permettra également d'enrichir le parcours de visite et d'offrir une meilleure qualité d'accueil au plus grand nombre. Cette réhabilitation a également pour but de procéder à une mise aux normes du bâtiment et de rendre le musée moins énergivore, son isolation plus performante (huisseries, couverture).
17	4/5 et trans versal	**Ancienne fonderie** : aménagement d'un parc urbain innovant et durable. La valorisation des espaces non constructibles en un aménagement résilient, respectueux du site, évoluant en harmonie avec les saisons et le fleuve permettra de créer un véritable parc naturel des berges de Seine, nouvelle transition entre les bords de Seine, le boulevard urbain et le quartier Fieschi et complémentaire aux programmes culturels et de loisirs identifiés sur le site de la Papèterie.
18	4/5	**Nouveau Cinéma** : situé sur le site de l'ancienne fonderie Papeterie, un complexe de 2000m²,huit salles, et des équipements de très haute qualité verront le jour en 2022.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

19	3/4	**Refonte quartier entrée de ville Seine Amont, étude,** sous condition AMI « territoires exposés aux risques naturels » Traversée par la Seine, la ville de VERNON fait partie des zones urbaines confrontées au risque inondation. La ville dispose d'un linéaire en bord de Seine de près de 5 km sur chaque rive et compte plus de 20h de sites urbanisés potentiellement mutables en zone inondable. Le site entrée de ville Seine Amont représente un espace de plus de 14 hectares positionnées entre l'axe entrant de la ville et les bords de Seine. La zone se définit par une mixité fonctionnelle entre habitats collectifs plus ou moins récents, pavillons individuels et bâtis industriels, avec une implantation diffuse et anarchique.
20	4/5	**Tiers lieu :** La Manufacture des Capucins est un « tiers lieu » culturel d'intérêt général, au service de la transition écologique du territoire de Seine Normandie Agglomération (SNA). Sa finalité est : - de susciter et d'accompagner les changements de mode de vie dans tous les aspects de la transition écologique : alimentation, consommation, habitat, mobilité, travail, éducation, énergie, déchets etc. - de créer du lien social au travers d'un lieu animé permettant aux citoyens de s'engager localement - de soutenir la mutation de l'économie locale et un écosystème d'entreprises à impact positif C'est un projet d'innovation sociale, économique et citoyenne. Le projet se situe dans l'éco quartier du site de l'ancien site militaire FIESCHI, dans l'ancien couvent des capucins, bâtiment chargé d'histoire propriété de SNA.
21	5 et tr.	**Programme de rénovation des bâtiments publics** Engager un programme global de rénovation énergétique des bâtiments et ouvrages publics, en s'appuyant sur le dispositif de Conseiller en Energie Partagé - Etablir un bilan énergétique des communes volontaires pour des améliorations - Analyse des consommations relevées - Amélioration des enveloppes des bâtiments - Amélioration des systèmes et optimisation des contrats - Présentation des données énergétiques sur le SIG de SNA - Mettre en place un outil commun de récupération et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
22	5	**Skate park** quartier du Vernonnais : Cet équipement permettra la pratique d'activités sportives de plein air, par les associations, les écoles élémentaires, les collèges, lycées. Il sera en libre accès en dehors du temps scolaire afin de répondre à la demande des différents publics y compris les personnes à mobilité réduite pour la pratique de leurs activités.
23	5 et trans.	**Ecole Moussel ,** restructuration et amélioration : Dans le cadre de l'évolution de la carte scolaire de Vernon, une étude prospective a mis en exergue la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de certains établissements scolaires, et notamment

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

6.3.2 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune des Andelys

Le projet de revitalisation se concentre sur :

- La rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance afin de limiter notamment l'étalement urbain, et d'être cohérent avec l'identité « touristique » du territoire ;

- Le soutien au tissu commercial en renforçant l'attractivité touristique et le dynamisme du cœur de Ville ;

- La création d'un « pont » entre le Petit et le Grand Andely afin de combler la fracture territoriale existante ;

- La requalification des espaces publics en aménageant et en valorisant les places qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre et le fonctionnement urbain (place Poussin, place Saint-Sauveur) ;

- L'amélioration de l'attractivité du territoire par la rénovation et la création d'équipements publics, notamment en centre-ville.

Le programme d'actions de la commune des Andelys est issu de l'actualisation de celui de l'ORT signé en 2020. Les actions réalisées sont indiquées ici, mais ne feront plus l'objet d'une fiche action dédiée dans la nouvelle convention cadre ORT SNA.

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 1.1	**Mise en œuvre des OPAH et OPAH RU**	Commune pour OPAH et ORT pour OPAH-RU	SNA	2021-2026
FA 1.2	**Reconversion et requalification des friches (fiche action existante, complétée)**	ORT	Ville des Andelys + partenaires publics / privés	2020-2026
FA 1.3	**Reconfiguration du quartier du Levant**	ORT	Ville des Andelys	A partir de 2025
FA 1.4	**Soutien aux projets d'habitat inclusif (nouvelle fiche action)**	ORT + commune	Privés	2022 - 2026

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 2 – Favoriser le développement touristique et conforter l'offre commerciale du territoire

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 2.1	**Poursuite du Dispositif FISAC**	ORT + commune	SNA	2019-2022
FA 2.2	**Définition puis mise en œuvre d'une stratégie de dynamisation commerciale (nouvelle fiche action, unissant notamment les précédentes fiches actions 2.2, 2.3 et 2.4)**	ORT + commune	Ville des Andelys	2022 - 2026
	Maintien de la protection des Commerces au PLU : interdiction de changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux ;	ORT	Ville des Andelys	2023
	Mise en place d'une charte enseigne en lien avec l'Architecte des bâtiments de France ;	ORT	Ville des Andelys - ABF	2023
	Mise à jour du règlement des terrasses (occupation du Domaine Public) ;	*ORT*	*Ville des Andelys*	*Réalisée*
FA 2.3	**Valorisation touristique du Château-Gaillard et de ses abords** (cf FA du contrat de territoire de SNA)	ORT	Etat + SNA + Office de Tourisme Nouvelle Normandie	A déterminer
FA 2.4	**Aménagement / extension d'une véloroute : La Seine à Vélo**	ORT + commune	Département de l'Eure	2020-2024
FA 2.5	**Développement du tourisme fluvial : optimiser et étendre les quais croisière des Andelys** (cf FA du contrat de territoire de SNA)	ORT	SNA Office de Tourisme Nouvelle Normandie	A déterminer
Précédente FA 2.8	*Déploiement de la fibre visant à limiter la fracture numérique, à favoriser le développement économique et commercial et favoriser l'accès des usagers aux différents services ;*	*ORT + commune*	*Eure Normandie Numérique*	*Réalisée*

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 3.1	**Création d'une liaison douce structurante reliant le petit Andelys aux quartiers EST** Puis mise en valeur des espaces naturels structurants : Reconfiguration des quais de Seine avec le projet Seine à Vélo ; Réaménagement paysager de la promenade des Prés et du chemin du bord de l'eau en lien avec la création d'une voie verte ;	ORT	Ville des Andelys	Etude en 2021 Travaux à déterminer
FA 3.2	**Mise en place d'une signalétique d'information Locale et Touristique**	ORT + commune	Ville des Andelys	2022 - 2024
Précédente FA 3.4	*Acquisition d'un véhicule partagé (propre) dans une démarche écoresponsable*	*ORT + commune*	*Les Andelys*	*Réalisée*

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 4.1 **4.1.1** **4.1.2** **4.1.3** **4.1.4** **4.1.5**	**<u>Protection, sécurisation et valorisation des patrimoines remarquables</u>** **Restauration de la collégiale Notre-Dame (tranche 1 réalisée) ;** **Restauration de l'église et de l'Orgue Saint-Sauveur ;** **Boulevard Néhou ;** **Chemin du bord de l'eau ;** **Mise en sécurité de la falaise située droit du Château Gaillard (ancienne Laiterie) ;**	ORT	Ville des Andelys	A déterminer 2022 - 2026 2022 - 2023 2024 - 2025 2018 - 2023
FP 4.2	**<u>La requalification des espaces publics</u> :** *Réaménagement de la Place Poussin et du cœur de Ville ;* En projet : réaménagement du petit Andely afin de renforcer le caractère historique et médiéval du site ;	ORT	Ville des Andelys	*Réalisée* A déterminer

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 5.1	**Création du Pôle de l'enfance**	ORT	Ville des Andelys (et SNA)	2023 - 2026
FA 5.2	**Création d'un nouvel équipement sportif**	ORT	Ville des Andelys	2024 - 2027
FA 5.3	**Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire**	ORT	Ville des Andelys (et SNA)	2022 - 2024
FA 5.4	**Adaptation de la résidence autonomie aux nouveaux besoins des résidents**	ORT	CCAS des Andelys	2022 - 2027
FA 5.5	**Déploiement de l'Espace France Services**	ORT	Ville des Andelys	2022 - 2023
FA 5.6	**Création d'un pôle culturel**	ORT	SNA	2022 - 2026
FA 5.7	**Reconstruction de l'EHPAD certifié HQE**	ORT	EHPAD Saint Jacques	2020 - 2022

Thématique transversale « transition énergétique et écologique »

Il est précisé que les actions ci-après ne font pas l'objet de fiches action spécifique.

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
Précédente T.1	Transition éclairage public en points lumineux leds	ORT + commune	Ville des Andelys + Siège 27	En cours - 2024
Précédente T.2	Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques	ORT	Ville des Andelys + Siège 27 + ORANGE	En cours - 2024
Précédente T.3	*Installation de nouvelles ruches dans le cadre d'une campagne valorisant la biodiversité*	*ORT + commune*	*Ville des Andelys + Siège 27*	*Réalisée*

Thématique transversale « recours au numérique »

Il est précisé que les actions ci-après ne font pas l'objet de fiches action spécifique.

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
Précédente T.4	*Déploiement de la fibre*	*ORT + commune*	*Eure Normandie Numérique*	*Réalisée*
Précédente T.5	*Développement du WIFI dans les espaces publics*	*ORT*	*Ville des Andelys*	*Réalisée*
Précédente T.6	*Développement du e-learning dans les écoles Primaires*	*ORT + commune*	*Ville des Andelys*	*En cours*
Précédente T.7	*l'accès dématérialisé aux services publics via la mise en place d'une e-administration*	*ORT + commune*	*Ville des Andelys + SNA*	*2020-2024*

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

6.3.3 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Gasny

Le projet de revitalisation se concentre sur :

- Conforter Gasny sur la politique de la création d'emplois avec notamment le projet d'une nouvelle zone d'activités à Toisy
- Conforter le tourisme et l'attractivité de la commune
- Préserver les commerces de proximité :
    - par le biais de l'attractivité touristique
    - en facilitant les relations entre porteurs de projets et propriétaires de locaux
    - en identifiant les opportunités de dynamisation commerciale, à des fins de définition et de mise en œuvre d'une stratégie spécifique
- Dégager une offre de 150 logements résidentiels dans les 10 ans (conformément au PLH) :
    - avec la révision du PLU
    - avec un nouveau projet de 8 maisons Standing en centre-ville (rue de Vernon) permettant de diversifier l'offre sur la commune en complément des programmes d'habitat déjà lancées
- Renouvellement urbain : PLU en cours de révision
- Identifier les dents creuses
- Faciliter le déplacement doux au quotidien
- Accueillir la fibre optique
- Sécuriser les points noirs de circulation

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 1.1	**Mise en œuvre de l'OPAH**	**Commune**	SNA	2021-2024
FA 1.2	**Accompagnement des projets et des opérations d'habitat et d'aménagement**	**Commune - ORT**	Privé	2022 - 2026
FA 1.3	**Soutien aux projets d'habitat inclusif**	**Commune**	Privé	2022 - 2026
FA 1.4	**Régularisation du quartier des Soranges**	Hors ORT	Ville de Gasny	2022 - 2025
FP 1.5	Reconversion et requalification des friches (fiche projet)	ORT	Ville de Gasny	A déterminer

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 2 – Favoriser le développement touristique et conforter l'offre commerciale du territoire

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 2.1	**Poursuite du Dispositif FISAC (Phase 2) ;**	Commune	SNA	2019-2022
FA 2.2	**Définition et mise en œuvre d'une stratégie de dynamisation commerciale**	Commune - ORT	Ville de Gasny	2022 - 2026
FA 2.3	**Extension de la zone d'activité de Toisy**	Commune (hors ORT)	SNA	2022 – 2026
FP 2.4	Définir le potentiel de développement en matière de tourisme, de loisirs et de culture (fiche projet)	Commune	Ville de Gasny	A déterminer

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 3.1	**Mise en œuvre du Schéma directeur de circulation**	Commune	Ville de Gasny	2022-2025
FA 3.2	**Développement des modes de déplacements doux**	Commune	Ville de Gasny	2022-2026
FA 3.3	**Sécurisation de la voirie**	Commune	Ville de Gasny	2023 - 2026
FA 3.4	**Mise en œuvre de la Signalétique d'Information Locale**	Commune	Ville de Gasny	Etudes 2022

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 4.1	**Réaménagement du centre-ville** **Place de l'église** **Aménagement des bords de l'Epte**	ORT	Ville de Gasny	2023 - 2028

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 5.1	**Rénovation énergétique des bâtiments publics**	ORT	Ville de Gasny	2023 - 2024
FP 5.2	Création d'une cuisine centrale (fiche projet)	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

6.3.4 Tableau de synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Pacy-sur-Eure

Le projet de revitalisation se concentre sur :

- Mettre en œuvre des actions de communication forte dans la cadre des dispositifs OPAH et « Denormandie » pour inciter les propriétaires privés à réhabiliter / rénover le parc de logements privés anciens de centre-ville
- Accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de réhabilitation / rénovation de logements anciens
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Créer un pôle multimodal en 2021-2022 à proximité de la gare touristique
- Réaménager une place centrale devant la Mairie, place René Tomasini
- Réaménager la place des Déportés
- Mettre en œuvre des actions concertées avec le service santé de SNA pour favoriser l'installation de médecins généralistes sur la commune
- Poursuivre l'aménagement de l'espace d'activités médicales communal en y accueillant de nouveaux professionnels de santé (8 bâtiments ont déjà été construits)
- Poursuivre les aménagements des berges de l'Eure et de l'étang Taron comme lieux de détente et de loisirs visant à améliorer le cadre de vie
- Centraliser une offre de services publics au sein d'un Espace France Services crée en 2022

Le programme d'actions de la commune de Pacy-sur-Eure est issu de l'actualisation de celui de l'ORT signé en 2020. Les actions réalisées sont indiquées ici, mais ne feront plus l'objet d'une fiche action dédiée dans la nouvelle convention cadre ORT SNA.

Axe 1 – vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Référence	Intitulé de l'action	Lieu *(ORT ou hors ORT)*	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 1.1	**Mise en œuvre d'une OPAH pour améliorer le parc privé**	Commune	SNA	2021 - 2024
FA 1.2	**Communiquer sur le dispositif « Denormandie »**	Commune	SNA et ville de Pacy-sur-Eure	Tout au long du programme
FP 1.3	Reconversion et requalification des friches (fiche projet)	ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	A déterminer

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Référence	Intitulé de l'action	Lieu *(ORT ou hors ORT)*	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 2.1	**Poursuite du dispositif FISAC**	ORT et commune	SNA	2019-2022

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Référence	Intitulé de l'action	Lieu *(ORT ou hors ORT)*	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 3.1	**Création d'un pôle multimodal**	ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	2022

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 4.1	**Réaménagement de la place de la mairie**	ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	2024 - 2025 – 2026
FA 4.2	**Réaménagement de la place des Déportés suite à la création du pôle multimodal**	ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	2023 – 2026
FA 4.3	**Poursuivre les aménagements de l'étang Taron et des berges de l'Eure**	Hors ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	2023 – 2026

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 5.1	**Favoriser l'installation de médecins généralistes**	ORT	SNA et ville de Pacy-sur-Eure	2018 - 2026
FA 5.2	**Poursuite de l'aménagement de l'espace d'activités médicales communal**	ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	2020 - 2026
FA 5.3	**Création d'un Espace France Services et déploiement**	Hors ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	Labellisation en 2022
FP 5.4	Reconstruction des vestiaires du stade (fiche projet)	Hors ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	A déterminer
FA 5.5	**Création d'un terrain multisport et d'un skate-park**	ORT et Hors ORT	Ville de Pacy-sur-Eure	2023 - 2024
FA 5.6	**Modernisation du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique (CHAG) de Pacy-sur-Eure**	ORT	CHAG de Pacy-sur-Eure	2022 - 2024

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

6.3.5 Tableau de Synthèse du plan d'actions de l'ORT de la commune de Vexin-sur-Epte

Le projet de revitalisation se concentre sur :

- Elaborer son PLU
- Participer au SDIE
- Mener une étude de territoire en partenariat avec l'EPFN de façon à rationaliser son foncier en fonction des besoins

L'ensemble des documents qui seront alors établis seront autant d'engagements et de perspectives pour construire Vexin-sur-Epte. En particulier, le territoire souhaite se structurer ainsi :

- Réaménager les centre-bourgs d'Ecos et de Tourny aux fins d'en dynamiser l'offre de services publics, de commerces et de logements
- Optimiser le groupe scolaire d'Ecos
- Implanter un lieu culturel au sein d'un bâtiment communal de caractère
- Accompagner l'amélioration du parc privé
- Valoriser le patrimoine communal inutilisé en le proposant aux entrepreneurs et associatifs souhaitant s'investir dans un projet innovant et structurant pour le territoire
- Identifier et résorber les dents creuses
- Accueillir la fibre optique

Axe 1 – vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 1.1	**Mise en œuvre de l'OPAH**	commune	SNA	2021 à 2024
FA 1.2	**Elaborer la stratégie foncière**	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	2022
FP 1.3	Soutenir les projets d'habitat inclusif et accompagner leur mise en œuvre - (fiche projet)	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	A déterminer
FP 1.4	Accompagner l'émergence d'un éco-quartier - (fiche projet)	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	A déterminer

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 2.1	**Dispositif FISAC**	commune	SNA	2019-2022
FA 2.2	**Définir et mettre en œuvre une stratégie de dynamisation commerciale**	commune	Ville de Vexin-sur-Epte et partenaires	2022 - 2025
FA 2.3	**Accompagner le développement touristique**	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	2022 - 2026
FP 2.4	Soutenir les projets d'Economie Sociale et Solidaire - (fiche projet)	A déterminer	Ville de Vexin-sur-Epte	A déterminer

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 3.1	**Favoriser les modes doux dans les déplacements du quotidien**	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	2022 - 2026
FP 3.2	Favoriser l'émergence d'actions en faveur de la mobilité rurale (fiche projet)	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	A déterminer

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 4.1	**Réaménagement et dynamisation du centre-bourg d'Ecos**	Commune - ORT	Ville de Vexin-sur-Epte ou partenaire	2022 - 2025
FA 4.2	**Groupe scolaire d'Ecos**	Commune - ORT	Ville de Vexin-sur-Epte	2022 - 2025
FA 4.3	**Maintien du dynamisme du centre-bourg de Tourny**	Commune – ORT	Ville de Vexin-sur-Epte et partenaires	2022 - 2025
FA 4.4	**Aménagement du secteur de la place du moulin de Fourges et mobilités sur le village**	Commune – ORT	Ville de Vexin-sur-Epte	2022 - 2023
FA 4.5	**Mise en œuvre de la stratégie foncière**	Commune - ORT	Ville de Vexin-sur-Epte et partenaires	2023 - 2026
FA 4.6	**Implantation d'un lieu culturel au sein d'un bâtiment communal de caractère**	Commune - ORT	Ville de Vexin-sur-Epte	2022 - 2023
FA 4.7	**Valorisation du patrimoine : développement de projets innovants et structurants**	Commune - ORT	Ville de Vexin-sur-Epte et partenaires à définir	2022 - 2026

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Référence	Intitulé de l'action	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation
FA 5.1	**Poursuivre le déploiement de l'Espace France Services**	ORT	Ville de Vexin-sur-Epte et SNA	Tout au long du programme
FA 5.2	**Favoriser l'installation des professionnels de santé**	commune	Ville de Vexin-sur-Epte et professionnels de santé	2022 - 2023
FA 5.3	**Emergence d'un Tiers-lieu**	A déterminer	Ville de Vexin-sur-Epte et conseil participatif	Initiée en 2022
FA 5.4	**Etude du patrimoine bâti en vue d'en réduire les coûts et l'empreinte carbone**	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	2021 - 2026
FA 5.5	**Sécurité de la population**	commune	Ville de Vexin-sur-Epte et SDIS	2022 - 2026
FP 5.6	Vers des écoles promotrices de développement durable (fiche projet)	commune	Ville de Vexin-sur-Epte	A déterminer

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Article 7 – Les secteurs d'intervention ORT des communes

7.1. Secteurs d'intervention pour la commune de Vernon

Par arrêté préfectoral du 9 mai 2019, la convention ACV de la ville de VERNON a été homologuée en tant que convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) créé par l'article 157 de la loi ELAN conférant des nouveaux droits juridiques et fiscaux.

Cette convention prévoit un secteur principal englobant :

<u>Le secteur Ouest de la ville centre,</u> qui a vu notamment l'émergence du nouveau quartier FIESCHI, la requalification du boulevard urbain, l'aménagement des berges de Seine et où s'inscrivent les opérations majeures que sont la création d'un futur complexe cinématographique sur l'ancien site papeterie, la création d'un parc urbain résilient sur le site de la fonderie, le nouveau collège.

<u>Le secteur de la gare</u> inscrit au programme d'action foncière passé avec l'EPF Normandie, et ses rues environnantes, de part son évolution attendue, son attractivité, sa fonction de porte d'entrée pour la ville.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

L'hyper centre de la ville, avec les enjeux majeurs en matière de lutte contre la vacance de logements et de commerce, et faisant l'objet notamment

- d'une opération inédite de requalification des espaces publics,
- du lancement de la « maison de l'habitat » dispositif d'accompagnement pour la réhabilitation des logements,
- de la future OPAH RU, dont l'étude pré- opérationnelle va être engagée par SNA,
- de la poursuite du plan façade, du projet de sauvegarde de la collégiale, et autres actions parties prenantes de la stratégie globale de requalification du centre-ville.

Le VERNONNET relié à l'hyper centre par le pont Clémenceau (ouvrage remarquable de la ville devant faire l'objet d'une mise en lumière), et où plusieurs actions participent et vont participer à la revitalisation du territoire, avec notamment le projet « La Seine à Vélo », « l'aménagement de la RD 5 », la transformation du l'ancien site commerciale ex lidl.

Deux secteurs complémentaires :

Le secteur « ma Campagne » où vient d'être acquis la maison du peintre nabi Pierre Bonnard, devant faire l'objet d'un projet d'ouverture au public avec un aménagement attendu des abords de la parcelle.

Et enfin l'ilot englobant l'école Moussel.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

7.2. Secteur d'intervention pour la commune des Andelys

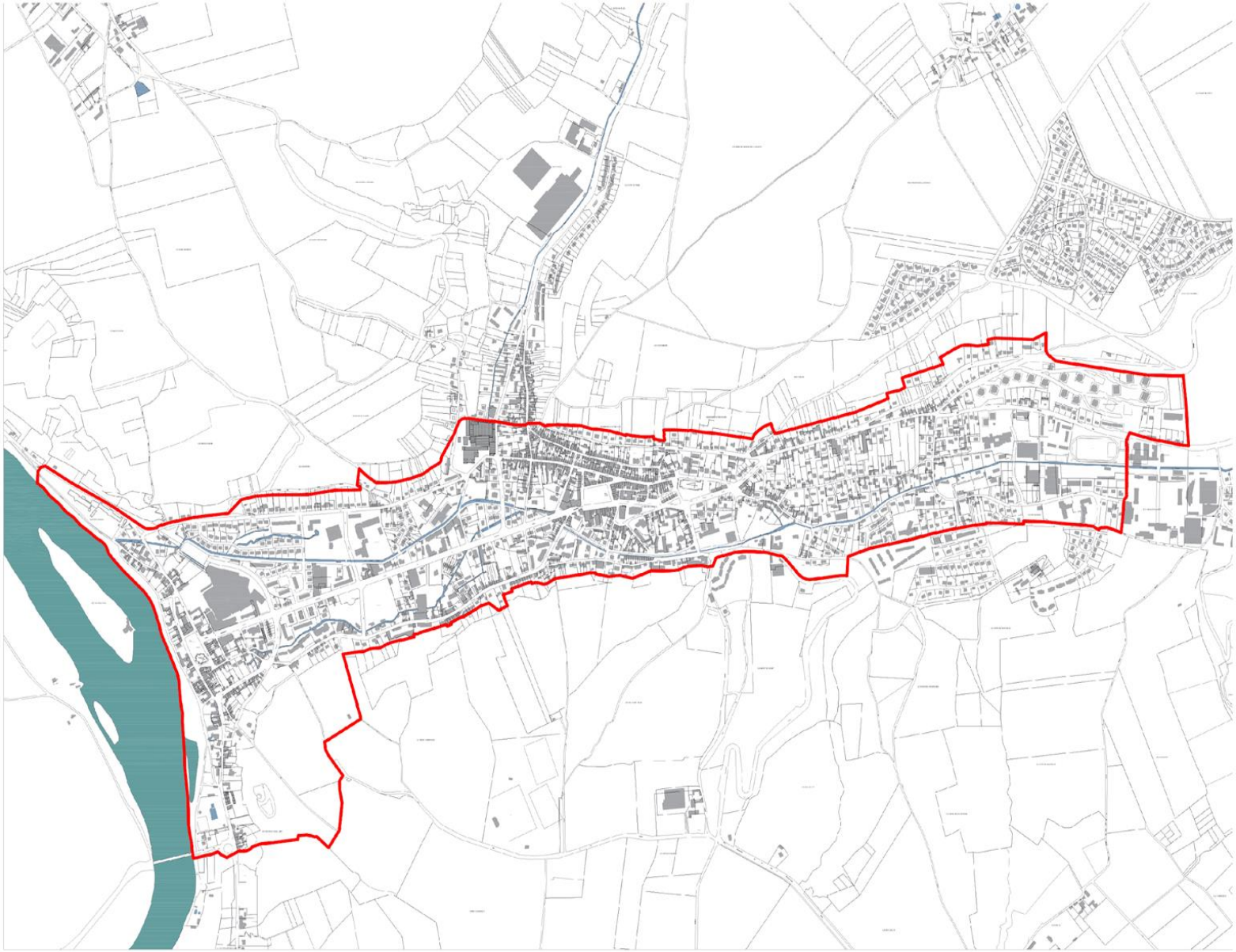

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

7.3. Secteurs d'intervention pour la commune de Gasny

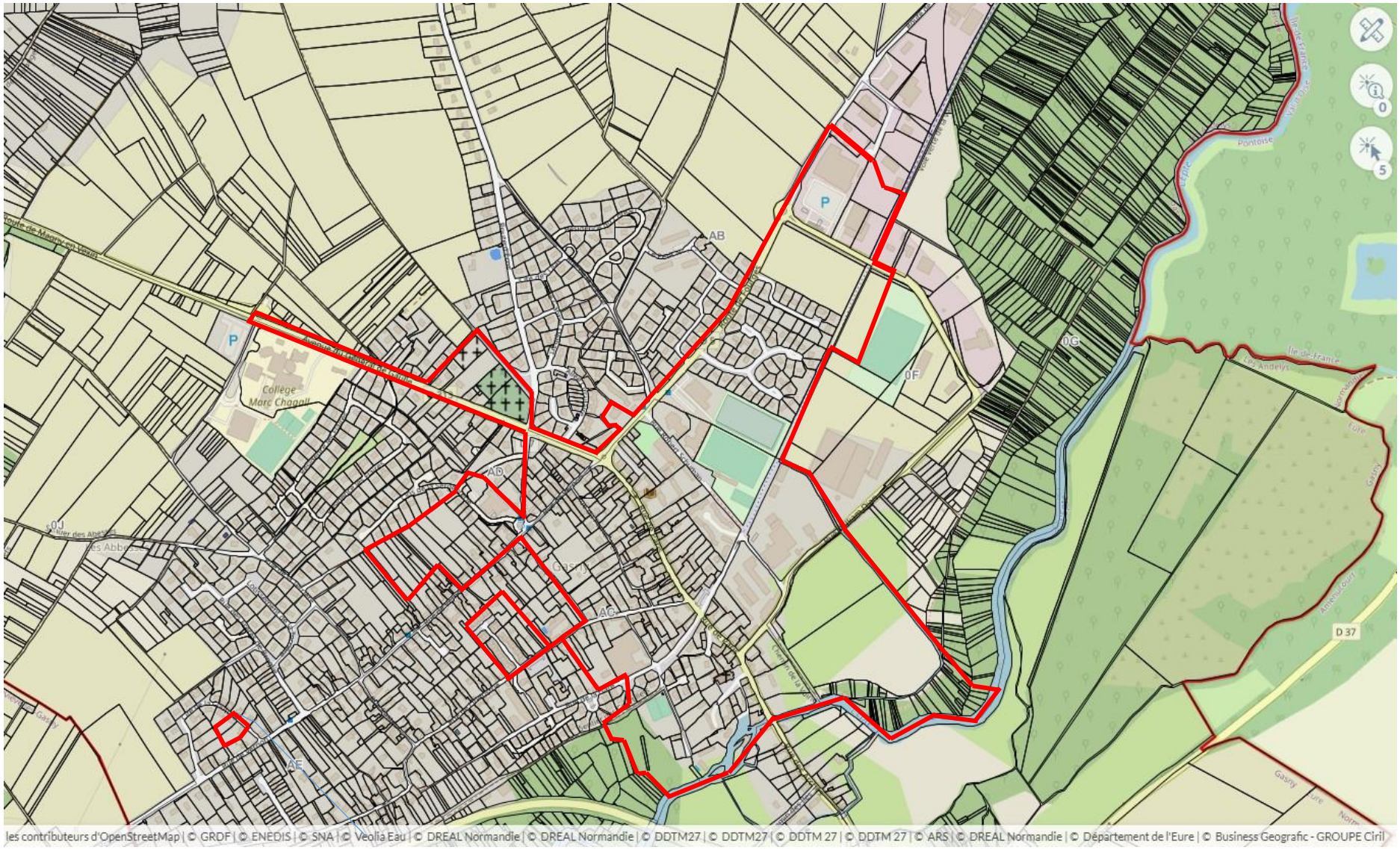

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

7.4. Secteur d'intervention pour la commune de Pacy-sur-Eure

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

7.5. Secteurs d'intervention pour la commune de Vexin-sur-Epte

BERTHENONVILLE :

BUS-SAINT-REMY :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

CAHAIGNES :

CIVIERES :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

DAMPSMESNIL :

ECOS :

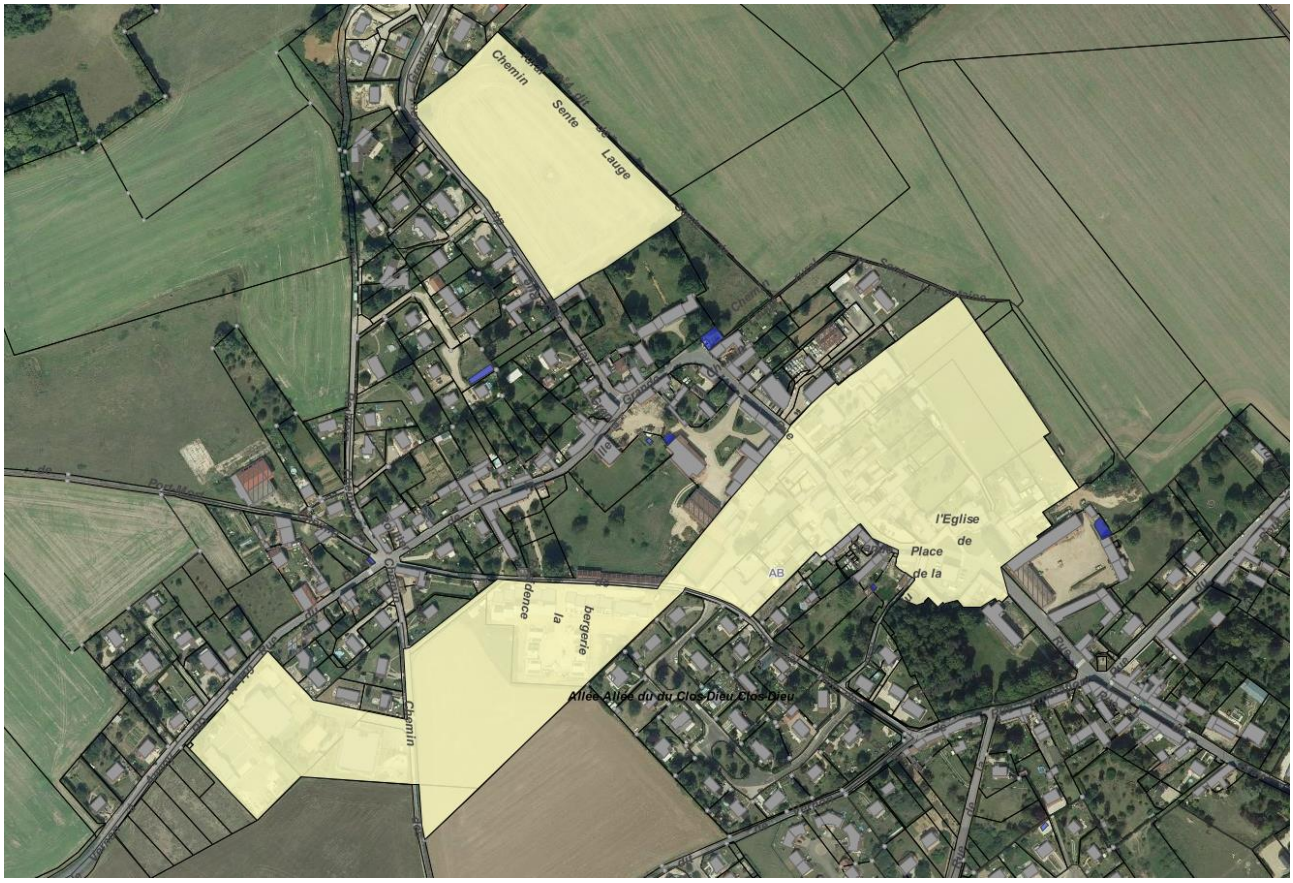

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

FONTENAY-EN-VEXIN :

FORET-LA-FOLIE :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

FOURGES :

FOURS-EN-VEXIN :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

GUITRY :

PANILLEUSE :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

TOURNY :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Article 8 – Suivi, évaluation et résultats du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, en commun avec celui du CRTE. Il est régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Pour le programme ACV :

Un état d'avancement déclaratif simple met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions. Un bilan annuel consolidé est présenté une fois par an en comité de projet « Action Cœur de Ville ». Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Les résultats des programmes seront tout d'abord suivis et évalués à l'échelle globale :

- sur la base des indicateurs de suivi du PCAET
- sur la base de tout indicateur complémentaire jugé pertinent au regard du projet de territoire (ex. : sur la thématique Tourisme / Economie : fréquentation des sites touristiques, nombre de nuitées etc… ; sur les thématiques Sport / Culture : fréquentation des équipements, structures libre d'accès, % de population disposant d'un équipement à moins de 5, 10 ou 15 km… ; sur la thématique Numérique / Service Public : nombre d'outils / de services numériques créés, taux d'utilisation…)

Les résultats des programmes seront également examinés à l'échelle de chacune des actions sur la base des indicateurs précisés dans les fiches action en annexe. Tout autre indicateur jugé pertinent pourra être ajouté tout au long de la vie des projets et des programmes.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale des programmes.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action peuvent être précisés dans chaque fiche action.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Signée à le

Etat	Département de l'Eure	Seine Normandie Agglomération
Simon BABRE **Préfet de l'Eure**	**Sébastien LECORNU** **Président**	**Pascal LEHONGRE** **Vice-Président**
ANAH	**Commune des Andelys**	**Commune de Gasny**
Sébastien LECORNU **Président**	**Frédéric DUCHÉ** **Maire**	**Pascal JOLLY** **Maire**
Commune de Pacy-sur-Eure	**Commune de Vernon**	**Commune de Vexin-sur-Epte**
Yves LELOUTRE **Maire**	**François OUZILLEAU** **Maire**	**Thomas DURAND** **Maire**

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 027-200057685-20221005-DEL_2022_082-DE

Sommaire des annexes

- **Annexe 1 – Synthèse des Diagnostics des communes Petites villes de demain - Les Andelys, Gasny, Pacy-sur-Eure et Vexin-sur-Epte**

- **Annexe 2 – Fiches actions des communes Petites villes de demain**
  Les Andelys
  Gasny
  Pacy-sur-Eure
  Vexin-sur-Epte

- **Annexe 3 – Fiches actions de la commune de Vernon - Action Cœur de Ville**

- **Annexe 4 – Maquettes financières**

- **Annexe 5 – Missions et rôle des chef(fe)s de projet PVD SNA et VSE**

- **Annexe 6 – Répertoire des sigles**